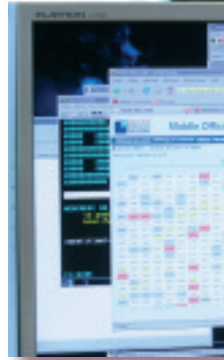


R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 0





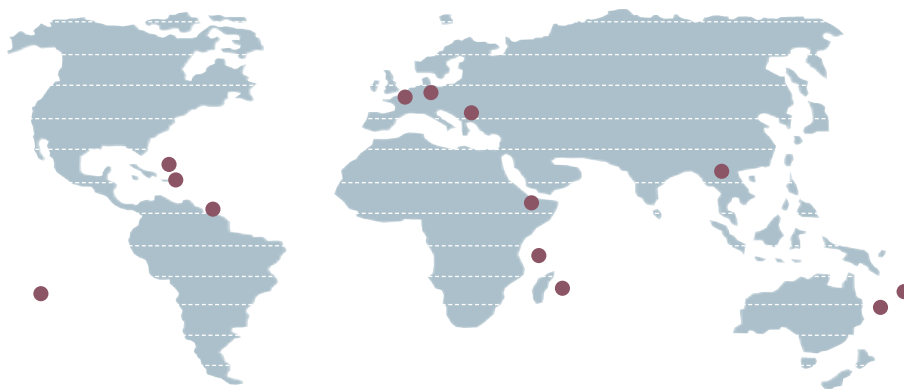
Profil

125 000
sociétaires

353
agences
et centres
spécialisés

900 000
clients

244,4
millions
d'euros
de bénéfice
net
consolidé



Banque coopérative, créée le 7 octobre 1919, la BRED est la plus importante banque populaire régionale du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France.

Elle rassemble 125 000 sociétaires à fin décembre 2010 et son capital s'élève à 432 487 500 euros.

Elle est implantée en Ile-de-France, en Normandie, dans les territoires et départements d'outre-mer, ainsi que dans certains pays à la périphérie de ses implantations ultramarines.

353 agences et centres spécialisés soutiennent le développement du tissu économique local et construisent au quotidien une relation durable avec leurs clients.

Banquier de référence pour la gestion des flux, la BRED mobilise notamment ses équipes sur la recherche de solutions innovantes, liées à la dématérialisation des échanges d'information. En 2010, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 244,4 millions d'euros confirme la pertinence d'une stratégie axée sur les services offerts à ses 900 000 clients.

Sommaire

Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

Les produits et services offerts à la clientèle de la BRED Banque Populaire

Rapport de Gestion

Comptes consolidés

Comptes annuels sociaux

●	page	1
●	page	8
●	page	10
●	page	84
●	page	150

Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY



Stève GENTILI
Président



Jean-Michel LATY
Directeur Général

Dans un contexte économique morose et une pression réglementaire croissante, la BRED affiche un résultat en 2010 en légère progression par rapport à 2009.

Quelle est votre analyse ?

Le résultat net, part du groupe, s'établit à 244,4 millions d'euros, en hausse par rapport à 2009. La BRED maintient ainsi ses résultats à un niveau élevé et a réussi au cours des seize dernières années à assurer une croissance ininterrompue de son bénéfice.

La crise sévère de 2008 et 2009 a laissé des traces. Malgré ce contexte, la BRED démontre sa capacité de développement et sa solidité financière. Les capitaux propres consolidés ont fortement progressé en dix ans, passant de 583,8 millions d'euros en 2000 à plus de 2,5 milliards d'euros en 2010.

Tous nos métiers ont contribué à ce bon résultat : la banque commerciale en métropole et outre-mer, nos prestations auprès des grands comptes, la gestion et la valorisation de nos fonds propres et la banque de détail à l'international, complétée par la gestion de la mobilité de nos clients.

Ces performances doivent beaucoup au dynamisme commercial de nos équipes. En quelques chiffres : plus de 60 000 comptes de particuliers et 10 000 comptes de professionnels ouverts en 2010 ; 400 nouvelles entrées en relation sur le marché des petites et moyennes entreprises ; une augmentation de 25% de la collecte en assurance vie ; 150 000 cartes bancaires vendues ...

La croissance des ressources s'est révélée importante en 2010. Les dépôts monétaires ont progressé de 12,4% sur un an. C'est le signe de la confiance que nous manifestent nos clients.

La recherche et développement restent un de nos atouts majeurs. Nos innovations récentes en sont la preuve : la carte bancaire personnalisable Bred & moi, le contrat d'assurance vie Dotéo inter-générationnel, la rénovation de notre site bred.fr avec de nouvelles possibilités de souscriptions en ligne à certains produits, la création de Bred Urgence, une application téléchargeable pour smartphones...

En outre, la BRED figure parmi les banques de réseau les plus actives en termes de développement des fonctionnalités Internet. Au cours des trois dernières années, nous avons engagé de nombreux chantiers en vue d'une totale connexion entre notre réseau d'agences, le site Internet bred.fr, Bred Mobile – la version bred.fr, adaptée à l'écran des téléphones mobiles et des smartphones – et notre centre des relations clientèle BRED Direct. Les clients peuvent ainsi choisir le moyen le plus adapté à leurs besoins pour communiquer avec la BRED. On compte plus de deux millions de connexions par mois sur notre site bred.fr.

Quel est le bilan de l'année 2010 du réseau BRED en métropole ?

Malgré un environnement très exigeant avec une croissance faible et une concurrence exacerbée, le produit net bancaire a progressé de 8,8% en métropole.

Nous avons été très actifs sur le marché des petites et moyennes entreprises (PME) : notre fonds de commerce a progressé de 5% par rapport à 2009 et l'encours des prêts accordés aux PME a crû de 14% en métropole.

En outre, nos équipes commerciales se sont révélées très dynamiques dans le domaine des cartes bancaires avec 100 000 cartes souscrites en 2010, en hausse de 40% sur un an. Au-delà de ces performances, on note un excellent niveau de collecte en assurance vie.

Un bon résultat obtenu grâce au dynamisme commercial de nos équipes

L'innovation, un de nos atouts majeurs



Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

La BRED est une banque de référence dans les départements et territoires d'outre-mer. Quels sont les résultats de l'année 2010 pour ce réseau ?

Outre-mer, la BRED dispose du deuxième réseau bancaire en nombre d'agences. L'économie outre-mer pâtit encore de la crise de 2008-2009. Dans cet environnement, nos collaborateurs ont multiplié les rendez-vous avec les clients. Cette proximité constante s'est traduite par une amélioration de notre taux de recommandation de 4 points à 92%. Dans le même temps, notre fonds de commerce de particuliers a progressé de 3,4% en 2010 et notre produit net bancaire de 5,4%.

Nous avons poursuivi notre action visant à maintenir un équilibre satisfaisant entre les emplois et les ressources. Nous avons engagé une action d'envergure pour collecter de l'épargne, en particulier dans l'assurance vie (+ 37% en 2010). Enfin, la production de crédits à l'habitat qui avait chuté en 2009 a fortement augmenté en 2010 (+ 36%).

Quelles sont les perspectives du groupe BRED pour 2011 ?

La BRED dispose des moyens financiers pour continuer sa politique combinée de développement de ses métiers historiques dans ses marchés métropolitains et ultramarins et de diversification externe.

Pour 2011, nous allons enrichir notre offre de produits de retraite, d'assurance et de prévoyance. Nous allons poursuivre nos innovations afin de permettre à notre clientèle de choisir son moyen de communication : avec un conseiller en agence, par téléphone, Internet, mobile, smartphones... Et nous allons maintenir notre dynamisme dans le domaine des cartes bancaires.

A l'international, nous continuerons d'étudier les opportunités qui sont à notre mesure.

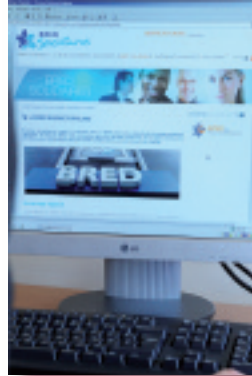
Pourquoi l'international à la BRED ?

Notre activité à l'international – notamment au Vanuatu, à Djibouti, au Laos – découle de notre volonté d'être une banque avec des sources de revenus diversifiées. Notre agence siège de la Banque Franco-Lao a été inaugurée le 26 novembre dernier à Vientiane, capitale du Laos.

Nous avançons toujours avec beaucoup de prudence, à proximité de nos zones géographiques et par des investissements à notre mesure.

Notre ouverture sur le monde résulte aussi d'un autre constat : des pays affichent un taux de croissance plus élevé qu'en France. La BRED a la volonté de contribuer au développement économique des pays dans lesquels elle est implantée.

Notre activité à l'international pour être une banque avec des sources de revenus diversifiées



Entretien

avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

Plus
de 10 000
nouveaux
sociétaires
en 2010

Avec Oriël,
la BRED
construit
une relation
durable
avec la
clientèle
fragile

La BRED tisse des liens étroits avec ses sociétaires. Quelles sont vos récentes initiatives en la matière ?

Pour récompenser la fidélité de nos sociétaires et élargir notre base de sociétariat, la BRED a procédé à une double opération destinée à porter son capital de 341 437 500 euros à 432 487 500 euros.

Cette augmentation de capital a connu un vif succès : plus de 10 000 nouveaux sociétaires ont souscrit à l'émission de parts nouvelles.

Du côté des innovations, la BRED a mis en ligne en décembre 2010 le site www.bred-societaires.fr. Fruit de la volonté du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire, ce site se veut un lieu d'échanges entre la banque et ses sociétaires sur leurs initiatives en matière de solidarité, d'économie sociale, de mutualisme, de sociétariat, de développement durable... Ouvert à tous, il s'adresse en priorité aux sociétaires de la BRED Banque Populaire, dont le nombre dépasse les 125 000 à fin 2010.

Banque coopérative, la BRED est guidée par des valeurs de solidarité, de proximité et de responsabilité des personnes et des structures au service de l'intérêt collectif.

Comment la BRED encourage-t-elle concrètement les actions solidaires ?

Conscients de nos responsabilités en matière sociale, nous agissons en particulier dans le domaine du microcrédit, de l'insertion professionnelle des jeunes et du soutien auprès des personnes fragiles.

Nous comptons parmi les actionnaires de Babyloan, premier site de microcrédit en France.

En 2010, la BCI Mer Rouge, filiale de la BRED à Djibouti, a signé un partenariat avec l'Association des Femmes de Tadjourah (AFT). Les adhérentes de cette organisation non gouvernementale (ONG) peuvent désormais prétendre à l'octroi d'un microcrédit pour financer la création de leur propre entreprise.

Enfin, notre dispositif d'accompagnement Oriël est plus que jamais apprécié par nos clients. Rappelons que notre expert Oriël propose des conseils et des solutions adaptées aux personnes présentant les symptômes d'une situation financière difficile, généralement victimes d'un accident de la vie... Avec Oriël, la BRED construit une relation durable avec la clientèle fragile.

Femmes et hommes engagés, les Administrateurs représentent, dans toute sa diversité, le corps des sociétaires de la banque au sein duquel ils ont été élus. Pour l'aider dans ses travaux, le Conseil a créé 4 comités dont les membres permanents sont tous des administrateurs.



Le Conseil d'Administration de la BRED Banque Populaire

Présidé par Stève GENTILI, le Conseil d'Administration auquel peuvent participer Michel de MOURGUES et Jean DESVERGNES, Présidents honoraires, est composé de :

François MARTINEAU - premier Vice-Président
 Georges TISSIÉ - Vice-Président
 Bruno BLANDIN - Secrétaire du Conseil
 Michèle CLAYZAC - Secrétaire adjoint
 Gérard KUSTER - Secrétaire adjoint
 Serge ARNAUD - Administrateur
 Jean-Claude BOUCHERAT - Administrateur
 Daniel GIRON - Administrateur
 Isabelle GRATIANT - Administrateur
 François MESSINA - Administrateur
 Pierre MURRET-LABARTHE - Administrateur
 Philippe NOYON - Administrateur
 Raphaël POCHET - Administrateur
 Jacques SZMARAGD - Administrateur
 Monique TRNKA - Administrateur
 Leïla TURKI - Administrateur

André BÉRARD - Censeur
 Jean-Pierre FOURÈS - Censeur
 Commissaires aux Comptes :
 PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
 représenté par Agnès HUSSHERR
 KPMG SA,
 représenté par Jean-Luc DECORNOY
 et Fabrice ODENT
 Yves NICOLAS, Pascal BROUARD, Suppléants.
 Délégués du Comité Central d'Entreprise,
 Daniel DESSIRIER-GIROUDOT,
 Catherine LE GARGASSON.



Henri Guaino, conseiller spécial et « plume » du Président de la République, Nicolas Sarkozy et Jean-Michel Laty, directeur général de la BRED.



A gauche, **Pierre-André Wiltzer**, président du conseil d'administration de l'Agence Française du Développement (AFD) et ancien ministre de la Coopération avec des administrateurs.



Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et de l'Industrie et **André Bérard**, ancien président de la Banque Nationale du Canada, censeur BRED.



Michel de Mourgues, **Stève Gentili**, **Richard Mallié**, premier questeur de l'Assemblée nationale, **Marylise Lebranchu** et **Philippe Briand**, les deux autres questeurs lors de la signature d'un accord de partenariat en mai 2010.



Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux PME, au tourisme, aux services et à la consommation lors de la célébration en septembre 2010 à Vincennes, de la création de la BRED il y a 90 ans.



Michel Chatot, à droite, contrôleur de la Caisse des dépôts et consignations et **Stéphane Vanoni**, directeur du personnel et des relations sociales de la BRED.

Les Comités de Direction Générale

Comité exécutif et Comité Organisation et Informatique



Jean-Michel LATY Directeur Général



Yves JACQUOT
Directeur général adjoint



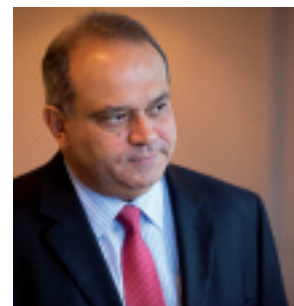
Michèle BOULET
Inspecteur général



Gabriel DEVILDER
Secrétaire général



Pierre CHAUVOIS
Directeur du réseau métropole



Eric MONTAGNE
Directeur du réseau outre-mer



Jean SERRIÈRE
Directeur des marchés,
du marketing et de la communication



Christian SCHELLINO
Directeur des engagements



Stéphane CORRE
Directeur de l'organisation,
des canaux à distance
et du middle office



Stéphane VANONI
Directeur du personnel
et des relations sociales



Pierre VÉDRINES
Directeur de la salle
des marchés



Emmanuel LEMOIGNE
Directeur des grands comptes
et de l'international

*Voir les expertises de la direction des grands comptes
et de l'international en page 148*



Pierre PEZZIARDI
Directeur de l'informatique
et des développements bancaires



Stéphane MANGIAVACCA
Directeur des risques



Philippe BAILLOT
Directeur BRED Banque Privée



Jean-François PELLÉ
Directeur général de Promépar Gestion
et Président du directoire de Prepar-Vie



Rémi SEGOIN
Directeur de l'organisation et de la maîtrise
d'ouvrage



Flora VOILQUÉ
Directeur du marketing

Les Directeurs régionaux



Métropole

- Franck MOURJAN Direction Régionale Seine-et-Marne / Aisne
- Michel MOREDDU Direction Régionale Seine-Saint-Denis
- Martine STEELS Direction Régionale Paris Ouest
- Jean-Paul GÉRAUDIE Direction Régionale Hauts-de-Seine
- Thierry MOREAU Direction Régionale Val-de-Marne
- Pascal DUPHOT Direction Régionale Normandie
- Eric Le KER Direction Régionale Paris Est



Outre-mer

- Thierry CHARRAS-GILLOT Direction Régionale Martinique / Guyane
- Gilles BOURELY Direction Régionale Guadeloupe et Iles du Nord
- Sébastien NAHON Direction Régionale Océan Indien

BRED Direct



Sandrine STRAUSS
Directeur du Centre
de Relation Clientèle

Les produits et services offerts à la clientèle de la BRED Banque Populaire



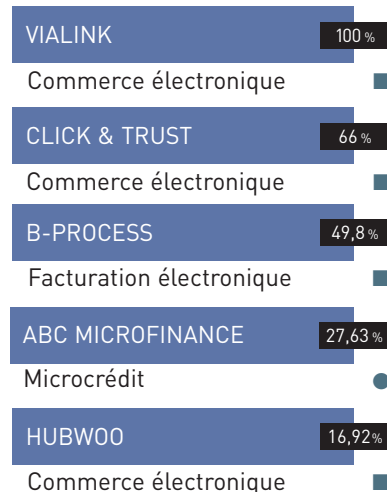
ASSURANCES



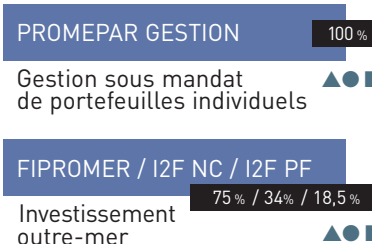
ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL



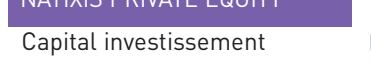
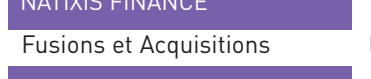
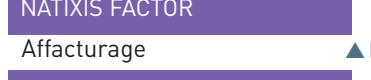
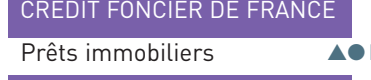
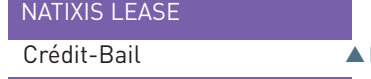
COMMERCE ÉLECTRONIQUE



GESTION D'ACTIFS, INGÉNIERIE ET SERVICES



BANQUES, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS



■ Groupe BRED Banque Populaire ■ Groupe BPCE
 ● Particuliers ▲ Professionnels ■ Entreprises, institutionnels et associations

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 432 487 500 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00

Rapport Annuel 2010

Rapport de gestion

Comptes consolidés

Comptes annuels sociaux

Sommaire

Rapport de gestion

Rapport du Président	61
Rapport du Conseil d'administration relatif à l'utilisation, en 2010, de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital	77
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	78
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	80
Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 mai 2011 - Résolutions	81

Comptes consolidés

Bilan	84
Compte de résultat	86
Annexe aux comptes consolidés	91

Comptes annuels sociaux

Bilan et hors bilan	150
Compte de résultat	152
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	156
Informations concernant les mandataires sociaux	157
Renseignements de caractère général	160



Rapport de gestion

Une année marquée par la crise des dettes souveraines européennes

Environnement économique

Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, avec un taux de croissance de 4,7%, proche de ceux de 2006 et de 2007. Cette performance masque de grandes divergences : croissance impressionnante au Brésil (7,7%) et en Chine (10,2%), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8%), voire au Japon (4,3%), mais décevante en Europe (1,9%) à l'exception de l'Allemagne et des pays du Nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4%) et de l'Irlande.

L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables en matière de dette publique, de chômage élevé et de capacités de production inutilisées.

L'année 2010 a également été marquée par la crise des dettes souveraines européennes. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, d'un montant de 750 milliards d'euros, et grâce à l'attitude de la BCE qui a poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1% et le maintien des refinancements à taux fixe sur le marché interbancaire.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6% en 2010, contre -2,5% en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages soutenue (1,5%) et par l'investissement productif (3,1%).

Cependant, l'activité a continué à pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage a atteint 9,3% en 2010, contre 9,1% en 2009. L'inflation a augmenté modérément : elle s'est située à 1,5%. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6% du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8% du PIB, contre 78,1% en 2009.

En 2011, dans un contexte de reprise très modérée de l'emploi – qui devrait maintenir sous pression les salaires –, le rebond de la productivité devrait se poursuivre. En revanche, la pression fiscale, dans un contexte de réduction du déficit public, devrait croître. Si l'avenir apparaît plus serein, il ne semble pas pour autant plus dynamique.

Le compte de résultat consolidé



En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
Produit net bancaire	883,7	940,5	953,8	1,4%
Intérêts et divers	571,8	612,1	616,5	0,7%
Commissions	393,6	437,9	476,1	8,7%
Frais bancaires	- 81,7	- 109,5	- 138,8	26,8%
Charges d'exploitation	501,0	534,9	527,2	- 1,4%
Frais de personnel	288,3	313,8	297,5	- 5,2%
Autres charges générales d'exploitation	177,5	184,7	192,4	4,2%
Dotations aux amortissements	35,2	36,4	37,3	2,5%
Résultat brut d'exploitation	382,7	405,6	426,6	5,2%
Coût du risque	- 38,3	- 60,9	- 70,5	15,8%
Résultat net d'exploitation	344,4	344,7	356,1	3,3%
Résultat sur actifs immobilisés	0,4	1,0	0,8	- 20,0%
Résultat des sociétés mises en équivalence	8,5	7,8	18,4	135,9%
Résultat courant	353,3	353,5	375,3	6,2%
Variation de valeurs des écarts d'acquisition et divers				
Participations	- 30,1	- 30,0	- 29,2	- 2,7%
Impôts sociétés	- 78,5	- 76,9	- 97,6	26,9%
Bénéfice net consolidé	244,7	246,6	248,5	0,8%
PART DU GROUPE	241,0	243,0	244,4	0,6%



Rapport de gestion

Les chiffres clés du résultat consolidé

Notre produit net bancaire (PNB) augmente de 13 M€ pour atteindre 953,8 M€ (+ 1,4%).

Cette année, le PNB de notre salle des marchés s'établit à 47 M€, résultat satisfaisant, mais en deçà de sa performance exceptionnelle de l'année dernière (100 M€).

Les activités commerciales ont contribué à la progression de la marge d'intérêt à hauteur de 20 M€, la forte baisse de la salle des marchés (- 53 M€) étant en partie compensée par les opérations financières (+ 37 M€). In fine, la marge s'accroît de 4 M€.

La forte hausse de nos commissions provient essentiellement de la progression de l'intermédiation bancaire, avec une progression de plus de 35 M€ dont 11 M€ sur comptes, 10 M€ sur les cartes et 7 M€ sur les crédits.

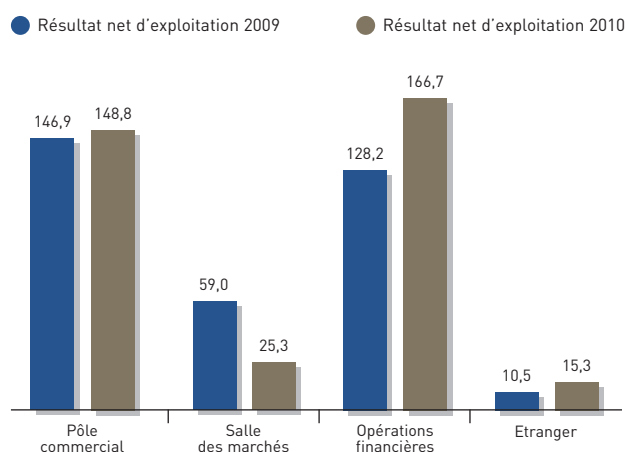
La progression des frais bancaires de 29 M€ doit être corrigée de plusieurs effets pour un total de 15 M€ dont : amende relative aux commissions sur l'échange de chèques (+ 5 M€), cotisation pour fonds de garantie des dépôts (+ 2 M€) et reclassement 2009 sur les commissions et frais sur cartes (+ 5,5 M€). Le solde s'explique essentiellement par l'évolution de nos frais sur moyens de paiements en regard de la hausse des commissions associées.

La diminution des charges s'établit à - 1,4%, soit 7,7 M€. Cette évolution provient essentiellement de la baisse des gratifications accordées à nos opérateurs de marché suite à la forte baisse des résultats de la salle des marchés cette année, baisse partiellement compensée par les augmentations de salaires générales et individuelles.

Signe que la crise actuelle n'est pas encore terminée, notre coût du risque a poursuivi en 2010 la tendance de l'année dernière avec une hausse de presque 10 M€ essentiellement sur notre activité de crédit.

Répartition du résultat net d'exploitation

344,7 millions d'euros en 2009
356,1 millions d'euros en 2010



Le résultat net d'exploitation (RNE), en progression de 11,4 M€ à 356,1 M€ (+ 3,3%), se décline par métier de la façon suivante :

- le pôle commercial, qui en représente 40%, affiche une hausse de 1,9 M€ malgré la croissance de son coût du risque,
- la salle des marchés réalise une bonne année avec un résultat de 25,3 M€ qui reste en deçà de sa performance de l'année 2009 (59 M€),
- les opérations financières, conduites dans le cadre d'une politique prudente, augmentent leur contribution de 38,5 M€,
- enfin, le pôle étranger enregistre une forte hausse de son résultat net d'exploitation (de 10,5 à 15,3 M€).

Après impôts et participation, le résultat net part du groupe ressort à 244,4 M€, en hausse de 0,6%.

Le rendement des capitaux propres s'établit à 10,5%, en baisse de 0,9 point, conséquence d'une croissance de nos capitaux propres (due à la mise en réserve des résultats) supérieure à celle de notre résultat. Le ratio de solvabilité, calculé selon les règles dites « BÂLE II », passe de 13,7% à 13,1%, la part « tier one » reste stable à 12,8%, soit 0,1 point de moins qu'en 2009.

Le rendement des capitaux propres s'établit à 10,5%

Le ratio de solvabilité « tier one » s'élève à 12,8%



Rapport de gestion

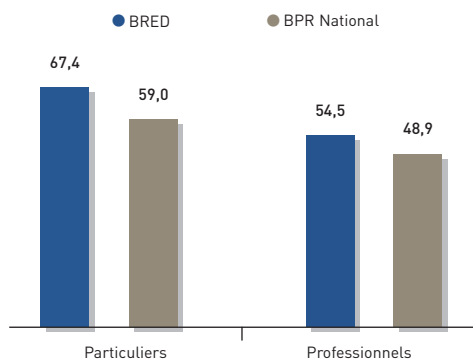
La banque commerciale

Au service de ses clients, la BRED se caractérise par une volonté d'innovation et de créativité. Ces principes fondent depuis plus de 90 ans notre action et notre culture d'entreprise.

Les turbulences liées à la crise financière nous ont convaincu que nous devons maintenir ce cap, qui a toujours été le nôtre : un modèle de développement au service de nos clients et de nos sociétaires. 88% de nos clients en métropole et en outre-mer nous encouragent dans cette voie¹, et c'est avec eux que nous avançons !

Un taux de recommandation de 88% en 2010

Indice de Satisfaction BRED - Enquête SOFRES



Les résultats de l'enquête SOFRES ont confirmé cette très bonne position de la BRED dans les premières places du classement des banques populaires en termes de satisfaction et de recommandation avec comme points forts cités par nos clients notre écoute, l'accompagnement – surtout dans les moments difficiles –, et notre capacité d'être force de proposition.

En 2010, nous avons accentué nos efforts d'innovation, en créant une gamme de produits personnalisables par nos clients.

- Développer des produits et des conventions sur mesure

Une carte de paiement internationale « à la carte », tel est l'objectif de la gamme « Bred & Moi ». Nos clients peuvent choisir une carte qui leur correspond, par son aspect visuel, mais aussi par les services spécifiques qui y sont attachés : réductions, avantages...

Plus de 60 000 cartes ont été commercialisées en moins de 9 mois, preuve que nos clients plébiscitent cette

nouvelle façon de concevoir la traditionnelle carte de paiement. La BRED a été récompensée pour cette innovation par des consultants spécialisés.

La BRED a cherché à aller encore plus loin, en personnalisant aussi les conventions qui la lient à ses clients. Les offres Dédié Jeunes (12-17 ans) sont évolutives et souples : en effet elles permettent à nos clients de choisir les produits et services auxquels ils souscrivent et de bénéficier d'avantages liés à leurs besoins spécifiques. En 2011, nos offres Multipass, offriront à notre clientèle de 18 à 27 ans des conventions évoluant selon leurs besoins et pourront être modifiées sans rupture de contrat ni limite de temps.

La BRED s'est également engagée auprès des familles en lançant Dotéo, un contrat intergénérationnel permettant de donner à ses enfants et petits-enfants des sommes placées sur un contrat d'assurance vie ouvert à leur nom.

Nous avons poursuivi en 2010 la commercialisation de Rytmo, contrat d'assurance vie sans frais d'entrée conçu par Prepar à destination des jeunes de 18 à 34 ans, calibré pour les petits budgets. Nous avons voulu un produit permettant de bénéficier des avantages fiscaux classiques tout en restant accessible à tous grâce à des versements minimaux faibles (15 €/mois minimum).

Pour accompagner les nouveaux clients, nous avons mis en place le Prêt Accueil. Ce prêt à la consommation, disponible exclusivement dans les 6 mois de l'ouverture de son compte, permet au client de bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 5 000 euros à un taux avantageux.

C'est en période de crise que la proximité fait toute la différence. En septembre 2010, le secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat et aux PME a tenu à féliciter la BRED selon les termes suivants : « La BRED a toujours pleinement joué son rôle d'accompagnateur de petites et moyennes entreprises et l'a fait beaucoup plus que les autres. » Preuve de notre engagement, l'encours des crédits accordés aux PME a progressé de + 14% en métropole cette année.

Ces offres soulignent la volonté de la BRED de continuer à participer le mieux possible au financement de l'économie et ce aussi bien auprès des particuliers que des entreprises.

¹ Enquête réalisée au second semestre 2010 auprès de plus de 16 000 clients particuliers et professionnels.



Rapport de gestion

Des nouvelles fonctionnalités Internet pour faciliter l'utilisation de nos services

• Moderniser nos offres pour augmenter l'autonomie de nos clients

Le site bred.fr a fêté ses 15 ans en 2010. Créé à l'époque où Internet commençait à tisser sa toile dans les foyers, notre site a toujours veillé à s'adapter aux évolutions techniques pour répondre de façon plus efficace aux besoins des clients.

Ainsi, en 2010, nous avons créé de nouvelles fonctionnalités permettant d'augmenter l'autonomie de nos clients en facilitant la souscription en ligne de nos produits et l'utilisation de nos services.

Le site boursier a également fait l'objet d'une importante mise à jour en intégrant avec succès l'Offre Internet Client du Groupe BPCE.

Le développement des applications pour téléphones portables n'est pas en reste avec le lancement de l'application Bred Urgence permettant en un clic de faire opposition sur sa carte bancaire, déclarer un sinistre, joindre un téléconseiller...

La BRED adopte également SHERPA, un système extranet permettant à un partenaire de réaliser une simulation de financement pour un projet puis de le transmettre à l'agence BRED la plus proche.

• Offrir des prestations de services innovants et de qualité

A la recherche de services innovants pour sa clientèle, la BRED propose IPAB, un service innovant qui offre une expérience de banque en ligne enrichie, en dématérialisant, centralisant et sécurisant les échanges numériques. Avec le coffre électronique, le client peut stocker des documents électroniques (des fichiers) dans un espace sécurisé, durable, confidentiel et accessible de n'importe où et n'importe quand.

Nous avons également cherché à satisfaire notre clientèle de commerçants en renforçant nos partenariats. Nous avons ainsi conclu dans le courant de l'année un accord avec la Banque China UnionPay (premier réseau mondial de cartes de paiement). La BRED peut ainsi désormais proposer à ses clients l'acceptation de cartes de paiement chinoises, un véritable avantage compte tenu du fait que le nombre de touristes chinois en France progresse de 20% par an.

En matière de traitement des flux, 2010 a encore témoigné de la qualité de nos services puisque pour la huitième année consécutive, la BRED remporte la

première place au classement général parmi un pool de 13 banques dans la publication de la notation par un de nos grands clients de ses banques pour le traitement des opérations. « ...La BRED est toujours aux avant-postes pour le traitement des flux et présente une capacité d'innovation importante... », indique ce client. La BRED occupe la première place fin 2010 en termes d'utilisation du circuit de paiement européen ABE/EBA qui permet d'atteindre directement tous les bénéficiaires sur la zone Euro.

• Des projets solidaires

En 2010, la BRED a continué à œuvrer dans des actions solidaires avec notamment « Octobre rose 2010 ». A l'occasion de cette campagne qui sensibilisait à la lutte contre le cancer du sein, la BRED a lancé une carte à l'effigie du ruban rose (symbole du combat) en partenariat avec l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC). Sur chaque cotisation annuelle, six euros sont reversés à l'organisme qui développe l'information auprès du public et développe et finance des projets de recherche pour le dépistage et les soins du cancer du sein. Une série de visuels « humanitaires » Bred & Moi a également été mise en place de façon permanente avec l'association Médecins du Monde et l'ARC.

Nous avons également mené des actions à l'international. La BCI Mer Rouge, filiale de la BRED à Djibouti, a signé cette année avec l'association des Femmes de Tadjourah (AFT) une convention qui permettra aux adhérentes de cette ONG d'accéder à un microcrédit professionnel.

La BRED a également lancé un site dédié aux sociétaires et aux actions solidaires. Le site se veut un lieu d'échanges entre la banque et ses sociétaires sur leurs initiatives en matière de solidarité et de développement durable.

• Notre développement à l'international

Nos deux filiales au Vanuatu et à Djibouti ont réalisé une bonne année 2010.

L'accord de partenariat signé en 2008 avec la Banque pour le Commerce Extérieur Lao a abouti à la création de la Banque Franco-Lao dont la BRED Banque Populaire détient une participation majoritaire.

La Banque dont le siège social est situé à Vientiane a commencé ses opérations le 29 septembre 2010 avec une ouverture officielle le 26 novembre 2010.

D'autres projets sont à l'étude dans des pays de la région.



Rapport de gestion

La banque commerciale en chiffres

A fin 2010, le réseau compte 326 agences de proximité - 252 en métropole et 74 outre-mer - 16 centres d'affaires, dont 4 outre-mer, 11 centres d'expertise patrimoniale, dont 3 outre-mer.

Sur 2010, plus de 60 000 comptes de particuliers et 10 000 comptes de professionnels et d'entreprises ont été ouverts. Avec 7 500 entreprises actives et un fonds de commerce en hausse de 5,6%, le marché des PME a bien résisté à la crise : 400 nouvelles PME ont choisi la BRED Banque Populaire comme partenaire. Nos clients, avec plus de 5 produits en moyenne, ont un taux d'équipement très satisfaisant.

Internet génère plus de 2 millions de connexions par mois.

L'encours de nos ressources augmente de presque 1 milliard d'euros soit + 4,4%. Cet accroissement provient essentiellement des dépôts monétaires (près de 1,3 milliard d'euros avec + 12,4%, contre + 5,6%, en 2009) sur tous les segments clientèle (+ 8%) et marchés (+ 26,6%).

Les encours d'assurance vie ont continué leur progression avec un taux de 10,6% sur l'année. Les fonds euros, qui offrent une rémunération supérieure à tous les autres produits proposés actuellement sur le marché de l'épargne, ont été plébiscités par nos clients : la collecte des primes d'assurance vie en 2010 affiche une hausse de près de 25%.

La chute de la collecte des OPCVM monétaires (- 17%) se poursuit : les conditions actuelles de marché rendent ces produits peu attractifs pour nos clients.

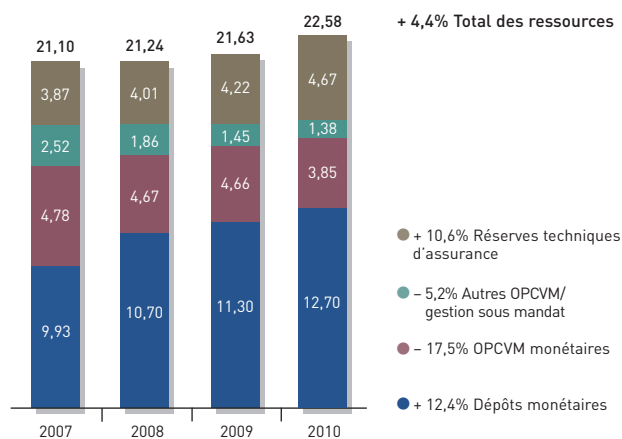
Notre encours de crédit progresse de 2,6%, contre 6,5% l'an dernier. Le poids de la BRED Banque Populaire reste toujours prédominant avec 90% des encours et une progression de 2,3%. Cette croissance est portée par nos crédits aux professionnels (+ 5,3%), la croissance de nos crédits aux particuliers (+ 1,7%) étant plus limitée. Conséquence du développement de leur activité, les encours de BCI Mer Rouge et BRED Vanuatu augmentent de 50%.

Le PNB de la banque commerciale hors étranger progresse de 3%, soit 20 M€ (+ 6,5% en 2009). Les bons résultats des commissions relatives à l'assurance vie contribuent pour 3 M€ à cette hausse.

L'intermédiation bancaire représente 90% de l'ensemble et s'accroît de 14 M€ (+ 2,2%).

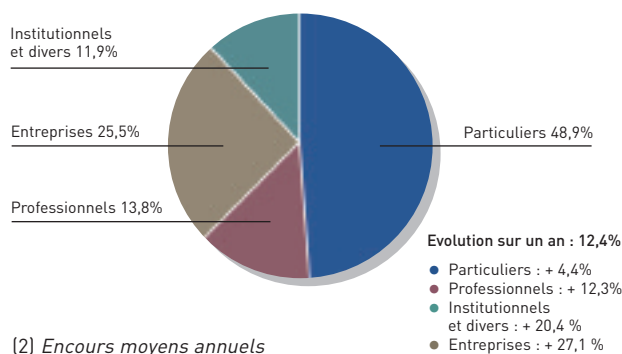
Notre encours de crédit progresse de 2,6% en 2010

Ressources collectées par le groupe (1)
en milliards d'euros



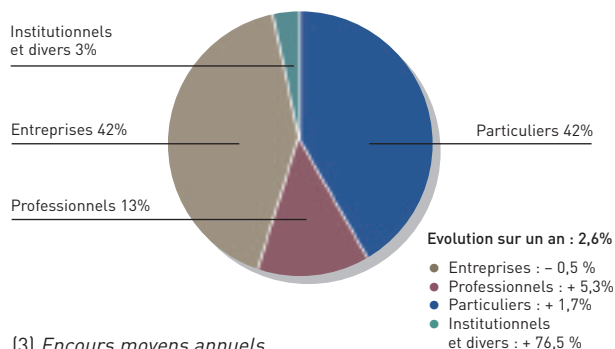
(1) Encours moyens annuels

Dépôts monétaires du Groupe (2) : 12,7 milliards d'euros



(2) Encours moyens annuels

Emplois du Groupe (3) : 13 milliards d'euros



(3) Encours moyens annuels, hors spots et devises



Rapport de gestion

Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 8 M€ à l'augmentation du PNB de la banque commerciale

Au plan de la marge, l'accroissement provient de la croissance des volumes (dont + 50% de production des prêts habitat, + 3% prêts à la consommation), mais bénéficie aussi de la poursuite de la baisse du taux Eonia (0,71% en 2009, 0,43% en 2010) qui permet de consacrer une moindre part des revenus à la rémunération des capitaux engagés. Cette évolution conduit cependant également à une augmentation des remboursements anticipés et renégociations de prêts sur l'exercice.

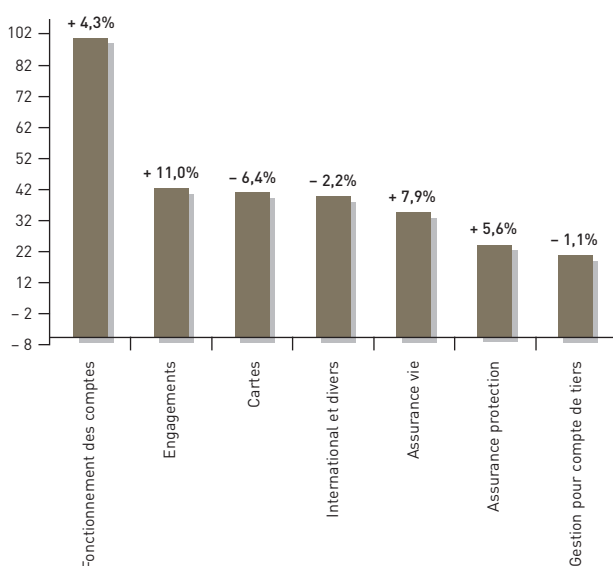
Avec une progression limitée à + 1,1%, notre objectif de maîtrise des charges de la banque commerciale a été tenu. Cette progression provient essentiellement de l'enveloppe consacrée aux augmentations de salaires générales et individuelles compensées par la baisse des charges de retraite par rapport à 2009.

Après charges, le RBE de la banque commerciale progresse de 8%.

La nature économique de la crise continue de se refléter dans nos comptes avec un coût du risque de près de 71 M€ en hausse de 10 M€ par rapport au niveau déjà élevé de l'année dernière.

Le RNE de la banque commerciale ressort à 148,8 M€ en hausse de + 1,3%.

Répartition des commissions nettes par nature



Nos activités à l'étranger

L'activité de ce pôle est principalement constituée de trois filiales : BRED Vanuatu, BCI MR et BIC BRED. BIC BRED, dont la majorité de l'activité est basée à Genève, a été reclassée dans le pôle étranger cette année ; l'impact sur le résultat du pôle étranger de ce reclassement est limité.

Le poids de la Banque Franco-Lao est peu significatif sur 2010, compte tenu de son lancement officiel en fin d'année.

Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 8 M€ à l'augmentation du PNB de la banque commerciale, du fait de la progression de l'activité de BRED Vanuatu (+ 62%) et de BCI Mer Rouge (+ 19%).

L'encours de crédits passe de 363 M€ à 433 M€ ; BCI Mer Rouge représente les deux tiers de cette progression, le solde étant relatif à l'activité de BRED Vanuatu. La même répartition s'applique à la progression des ressources du pôle étranger.

Ces bonnes évolutions se traduisent dans le RNE, qui passe de 10 à 15 M€ soit une hausse de + 50%, le coût du risque étant réduit cette année.

La progression des commissions nettes de 9 M€ doit être corrigée de plusieurs effets : amende relative aux commissions sur l'échange de chèques (+ 5 M€), cotisation au fonds de garantie des dépôts (+ 2 M€) et, au titre de 2009, profit exceptionnel sur Visa (+ 4 M€) et remboursement exceptionnel relatif à BRED Habitat (+ 2,5 M€), soit une progression corrigée de + 22,5 M€, soit près de 7%. Elle est relative essentiellement aux commissions de services (+ 10 M€) et de crédit (+ 7 M€).

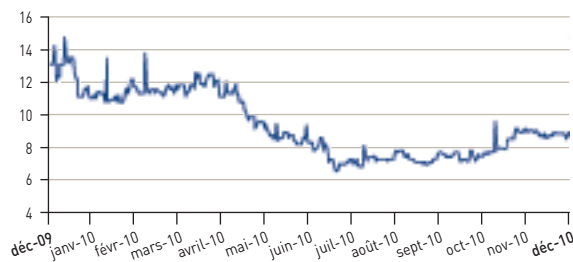


Rapport de gestion

Les activités de marchés

La salle des marchés réalise une bonne année avec une marge d'intérêt de 47 M€ qui reste cependant nettement en deçà de sa performance exceptionnelle de l'année 2009 (100 M€). Les activités développées pour la clientèle ont repris avec une hausse du PNB d'environ 10 M€ suite au regain d'intérêt de cette dernière pour des produits sur mesure. La contribution des activités de taux a fortement diminué cette année de 35 M€ à 5 M€. Sur les arbitrages spécialisés, le PNB généré a été divisé par deux et ressort à 27 M€ : le trading lié aux arbitrages de volatilité et de crédit ainsi que la bonne gestion des sous-jacents contribuent à l'évolution.

Actifs salle des marchés
en milliards d'euros



Hors Bilan
en milliards d'euros



La salle des marchés enregistrant une baisse de près de 53 M€ de son PNB, ses charges diminuent de moitié compte tenu de la part variable des rémunérations, ainsi que des reprises sur les rémunérations différées en 2009.

Sans incident majeur de crédit, le RNE de la salle des marchés ressort à 25 M€, contre 59 M€, l'an passé.

Le pôle opérations financières

La baisse des taux globalement défavorable a entraîné la chute des revenus du fonds de roulement. Le pôle bénéficie cependant d'un ajustement de la valeur de créances sur les DOM et d'une évolution favorable de notre exposition au secteur bancaire.

Perspectives

L'activité des pays développés pourrait ralentir en 2011, en raison de l'épuisement naturel des facteurs de relance, qu'il s'agisse de la reconstitution mécanique des stocks des entreprises ou des plans budgétaires de soutien. Cependant, cette consolidation devrait naturellement assurer une croissance plus solide et plus autonome. Elle engendrerait une reprise molle mais sans rechute, ni déflation. Celle-ci serait en effet durablement contrainte par un processus long de désendettement à la fois public et privé.

La fidélisation ainsi que la création de produits et services adaptés aux besoins de notre clientèle et à son environnement apparaissent donc essentielles dans ce contexte.

Par ailleurs, notre stratégie de développement à l'international, qui consiste à aller rechercher la croissance dans les régions moins touchées par la crise a prouvé sa pertinence et sera poursuivie.

Cette stratégie s'insère dans les objectifs définis par le Groupe BPCE dans son propre plan stratégique : renforcement de la solidité financière, poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux et renforcement des synergies Groupe.

Le RNE
de la salle
des marchés
ressort
à 25 M€
en 2010



Rapport de gestion

BRED Banque Populaire Compte de résultat

Le PNB a diminué de 69 M€, essentiellement en raison d'une forte baisse de la contribution de la salle des marchés cette année (- 53 M€).

L'année 2010 a été satisfaisante en termes de distribution de crédits : les productions des prêts par contrat ont globalement progressé de 23%, notamment du fait d'une forte progression des prêts habitat (+ 50% par rapport à 2009). Si les marges ont été globalement maintenues sur les autres prêts, la concurrence exacerbée des autres banques a réduit notre marge sur les prêts habitat à un niveau faible tout en provoquant une forte hausse des remboursements anticipés et des renégociations. In fine, la progression de la marge de la banque commerciale a été faible (+ 1 M€).

La croissance des commissions nettes, après correction de plusieurs effets exceptionnels pour 13,7 M€, ressort à 16,7 M€ (+ 6,2%). Cette progression porte principalement sur les commissions sur comptes et sur crédits.

La contribution du fonds de roulement est restée stable grâce aux dividendes intragroupe qui ont compensé l'absence de dividendes BPCE (16 M€ en 2009), mais la

contribution de la trésorerie sociale a diminué de 25 M€ tout en restant à un niveau respectable (près de 62 M€) avec un résultat 2010 composé essentiellement de récurrent et de réalisation de plus-values pour environ 15 M€.

La diminution des charges est de 18 M€ (- 3,8%). L'essentiel (24 M€) provient des frais de personnel, qui bénéficient de la diminution de la rémunération variable liée aux résultats de la salle des marchés.

Le RBE ressort en diminution de 15,7%.

Avant reprise de 12 M€ de provisions collectives et sectorielles, notre coût du risque s'établit à 60 M€, soit une progression de près de 10 M€ par rapport au niveau élevé de l'an dernier. La poursuite de l'augmentation de notre coût du risque nous rappelle que la crise actuelle n'est pas encore terminée.

Le résultat courant s'établit à 231,4 M€, soit en diminution de 11%.

Après dotation de 10 M€ de FRBG, la diminution du résultat est ramenée à 8,3% après prise en compte de la participation (28,1 M€), de la dotation à la provision pour investissements (5 M€) et de l'impôt sur les sociétés (51,5 M€).



En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
Produit net bancaire	671,3	805,5	736,2	- 8,6%
Marge d'intérêts et divers	404,3	532,4	459,9	- 13,6%
Commissions	331,2	359,4	386,3	7,5%
Frais bancaires	- 64,2	- 86,3	- 110,0	27,5%
Charges d'exploitation	440,5	478,7	460,6	- 3,8%
Frais de personnel	260,0	289,5	266,0	- 8,1%
Autres charges d'exploitation	148,8	156,7	161,6	3,1%
Dotations aux amortissements	31,7	32,5	33,0	1,5%
Résultat brut d'exploitation	230,8	326,8	275,6	- 15,7%
Coût du risque	43,0	50,3	48,2	- 4,2%
Résultat net d'exploitation	187,8	276,5	227,4	- 17,8%
Plus-values nettes sur actifs immobilisés	0,5	- 16,5	4,0	- 124,2%
Résultat courant avant impôts	188,3	260,0	231,4	- 11,0%
Provisions réglementées et FRBG	- 7,5	- 20,1	- 15,0	- 25,4%
Eléments exceptionnels et divers				
Participation et impôt sociétés	- 39,9	- 90,8	- 79,6	- 12,3%
BÉNÉFICE NET COMPTABLE	140,9	149,1	136,8	- 8,2%



Rapport de gestion

Présentation des résolutions

Approbation des comptes de l'exercice 2010

Votre Conseil vous demande d'approuver son rapport de gestion ainsi que les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2010, étant précisé que les comptes annuels sociaux intègrent le mouvement intervenu sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2009 du fait de changement de méthode comptable, c'est-à-dire le prélèvement opéré au titre du règlement CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, pour 41 353 757,49 €, qui a ramené le montant du report à nouveau de 110 000 000,00 € au 31 décembre 2009 (après affectation du résultat) à 68 646 242,51 € au 31 décembre 2010.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ainsi que lesdites conventions.

Affectation du résultat

S'agissant de l'affectation du résultat social de l'exercice, qui ressort à 136 778 036,59 €, il vous est tout d'abord demandé, compte tenu de la double augmentation de capital réalisée fin 2010 (émission de parts sociales,

de CCI, et incorporation de réserves), de doter la réserve légale – désormais inférieure au dixième du capital social – à hauteur de 5% du bénéfice, soit 6 838 901,83 €.

Compte tenu du report à nouveau positif de 68 646 242,51 €, le bénéfice distribuable s'élève à 198 585 377,27 €. Sur ce montant, il vous est proposé de :

- servir à chacune des 30.350.000 parts sociales portant jouissance en 2010, un intérêt calculé au taux de 3,31% du montant nominal moyen de la part sociale en 2010, soit un montant par part de 0,30 € et un montant global de 9 105 000,00 €,
- distribuer à chacun des 7.587.500 certificats coopératifs d'investissement (CCI) portant jouissance en 2010, un dividende correspondant à un taux de 3,12% du montant de souscription, soit un montant par CCI de 2,25 € et un montant global de 17 071 875,00 €,
- doter les autres réserves d'un montant de 62 408 502,27 €,
- et reporter à nouveau le solde, soit 110.000.000 €, afin d'absorber l'impact sur les capitaux propres en 2011 des changements de méthode comptable issus des textes organisant la cohérence entre les comptes IFRS et les comptes sociaux.

Il est précisé que l'intérêt servi aux parts sociales est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Les sociétaires ont également la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire instauré par la loi de Finances 2008.



Rapport de gestion

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%*
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €

* pour les personnes physiques

Conseil d'Administration-Collège de censeurs

Nous vous proposons de ratifier la nomination faite par le Conseil, dans sa séance du 3 juin 2010, de M. Jean-Pierre FOURÈS en qualité de censeur pour un an et de lui conférer un nouveau mandat d'administrateur.

Nous vous demanderons également de ratifier la décision prise par votre Conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2011, de nommer à titre provisoire Mme Leïla TURKI en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Michel de MOURGUES, Vice-Président, Président d'honneur, qui a souhaité mettre un terme à son mandat au sein du Conseil.

Le Conseil tient à témoigner sa reconnaissance à M. de MOURGUES pour l'ensemble de son action au sein du Conseil depuis plus de vingt-deux ans et en particulier pour les trois années de sa présidence dans les moments difficiles de la sortie de la crise immobilière des années 1990. Docteur Ingénieur Centralienne, Mme TURKI est responsable au sein d'une société de gestion d'actifs.

Si vous approuvez ces résolutions, votre Conseil comprendra 18 membres, soit le maximum prévu par les statuts.

Il vous est enfin demandé de fixer à 243 000 € le montant global annuel des jetons de présence pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Les fonctions des mandataires sociaux, en fonction ou dont la nomination est proposée, et leurs autres mandats figurent en annexe (en fin de brochure).

Commissaires aux comptes

Les mandats de nos commissaires aux comptes venant à échéance avec la présente assemblée, votre Conseil vous propose, sur l'avis favorable du Comité d'Audit, de renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires, à savoir PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG SA, et de nommer comme nouveaux suppléants M. Etienne BORIS en qualité de suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG Audit FS I en qualité de suppléant de KPMG SA.



Annexe au rapport de gestion

1. Evolution de l'activité

Bilan consolidé

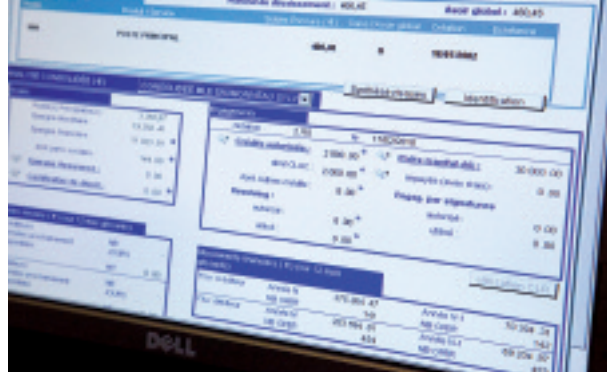
En milliards d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
Prêts et créances établissements de crédit	8,0	5,6	7,0	26%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5,1	10,1	5,7	- 44%
Instruments dérivés de couverture	0,4			
Actifs disponibles à la vente	6,5	6,6	6,3	- 5%
Actifs détenus jusqu'à échéance		0,6	1,1	83%
Opérations avec la clientèle	13,0	13,3	13,5	2%
Participation aux bénéficiaires différée	0,3			
Actifs immobilisés	0,5	0,5	0,5	0%
Autres actifs	0,7	0,7	0,8	14%
TOTAL ACTIF	34,4	37,4	35,0	- 7%
Dettes Ets de crédit et Clientèle financière	10,4	13,6	8,5	- 38%
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2,4	1,5	1,9	27%
Instruments dérivés de couverture	0,4	0,1	0,1	0%
Autres opérations	1,2	1,2	1,2	0%
Dépôts de la clientèle non financière	13,2	13,5	15,2	13%
Provisions techniques d'assurance	4,0	4,5	5,0	11%
Emprunts obligataires				
Dettes subordonnées	0,6	0,6	0,5	- 17%
Capital et réserves	2,2	2,4	2,6	8%
TOTAL PASSIF	34,4	37,4	35,0	- 7%

L'ensemble des actifs à la juste valeur par résultat, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, a diminué de 4,6 G€ essentiellement suite à la diminution du stock de titres d'Etat avec en parallèle une hausse de nos prêts et créances aux établissements de crédit de 1,4 G€. L'impact des activités financières sur notre bilan est donc une diminution nette de 3,2 G€ après prise en compte des dérivés de couverture.

La progression de notre distribution de crédits avec + 0,4 G€ en valeur moyenne (+ 2,59%) est entièrement financée par notre collecte : dépôts marchés (+ 26,6%), épargne à régime spécial (+ 7,5%) et dépôts à vue (+ 8,8%). Le total des ressources est maintenant bien supérieur aux emplois en fin d'année (1,7 G€).

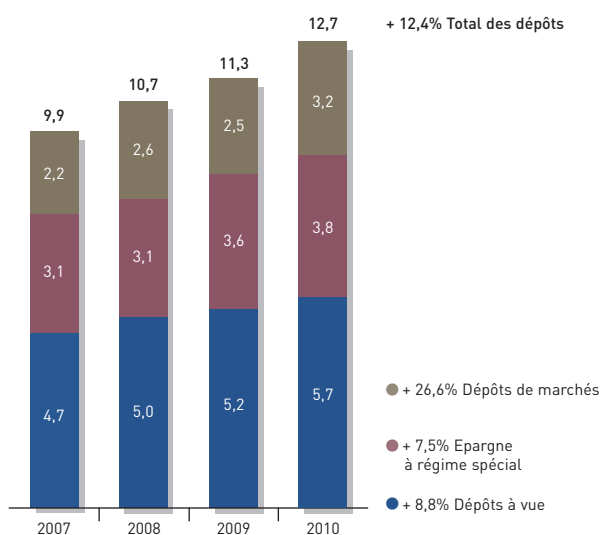
Nous rappelons que nos dernières titrisations sont consolidées et que, de ce fait, le bilan affiché ne reflète pas notre liquidité.

En application de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, nous précisons que notre chaîne fournisseurs n'applique pas de délais de paiement parce que nos principaux fournisseurs sont nos clients. Il n'y a pas de passif fournisseurs au bilan de la BRED Banque Populaire.

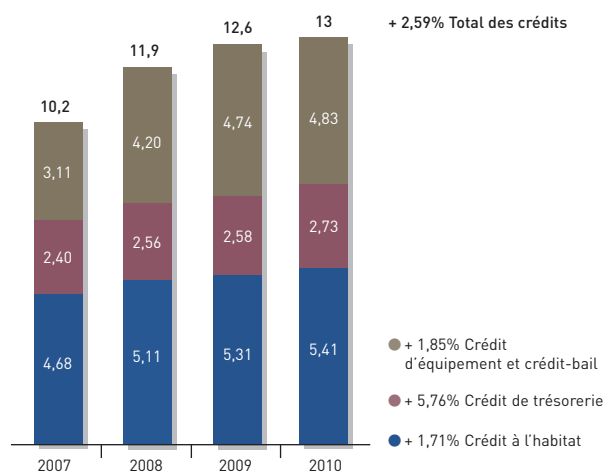


Annexe au rapport de gestion

Dépôts monétaires
du Groupe BRED Banque Populaire
Encours moyen annuel en milliards d'euros



Crédits clientèle
du Groupe BRED Banque Populaire
Encours moyen annuel, hors spot et devises,
en milliards d'euros





Annexe au rapport de gestion

2. Capitaux propres, portefeuille de participations, ratios prudentiels et gestion financière

2.1 - Les capitaux propres consolidés et les fonds propres de base

Le nouveau ratio est retenu depuis 2008. Il régleme le « tier one » en définissant différemment les fonds propres de base qui doivent notamment supporter 50% de la déduction des titres.

Les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2.558,1 M€ après affectation des résultats. L'augmentation de 229,1 M€ provient de :

- notre augmentation de capital 2010 pour 68,3 M€,
- la mise en réserve de 218,2 M€ de résultat 2010 non distribué,

- d'ajustements négatifs pour un net de 57,4 M€ essentiellement relatifs aux écritures IFRS.

Les autorités de contrôle ont estimé qu'un certain nombre d'éléments de capitaux propres comptables créés par l'application des normes internationales ne pouvaient être retenus dans les fonds propres de base qui sont donc inférieurs aux capitaux propres comptables.

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010/2009
Capital (1) (2)	340,3	341,4	432,5	
Réserves consolidées	1 771,1	1 970,8	2 184,8	
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	22,0	16,8	- 59,2	
Capitaux propres consolidés	2 133,4	2 329,0	2 558,1	9,8%
Intérêts minoritaires	32,8	22,8	36,1	
Immobilisations et autres déductions	- 24,2	- 24,9	- 18,7	
Traitement IAS/IFRS non admis / capitaux propres recyclables	-22,0	- 16,8	59,2	
FONDS PROPRES DE BASE CAD	2 120,0	2 310,1	2 634,7	14,1%
Imputation de 50% des titres déduits après franchise	- 421,0	- 454,2	- 589,1	
Autres ajustements	- 5,0	- 4,6	- 129,8	
FONDS PROPRES DE BASE	1 694,0	1 851,3	1 915,8	3,5%

(1) En application de l'article L.225-102, alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés de la banque ne détiennent aucune part sociale émise par elle et faisant l'objet d'une gestion collective, ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

(2) Le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, prévu par l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, figure dans les renseignements de caractère général.

2.2 - Les participations déduites

Avant application de la franchise de 305 M€, les déductions réglementaires appliquées à nos fonds propres s'élèvent à 1.484 M€, en progression de 297 M€.

Elle provient de :

- l'évolution de notre ligne BPCE (en hausse d'environ 180 M€) suite aux augmentations de capital de l'exercice,
- nos titres mis en équivalence pour 38 M€, dont essentiellement Prepar-Vie (22 M€) et BCI Nouvelle Calédonie (13 M€),
- nos titres de notre portefeuille de placements (77 M€).

2.3 - Les ratios

La loi bancaire prévoit une réglementation des normes de gestion (appelées ratios) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue, notamment, de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité.

Annexe au rapport de gestion

2.3.1 - Le ratio de solvabilité

La composition, par marché, de la clientèle (80%) fait ressortir que les entreprises sont la composante majeure (44%), la banque de détail se limitant à 10%.

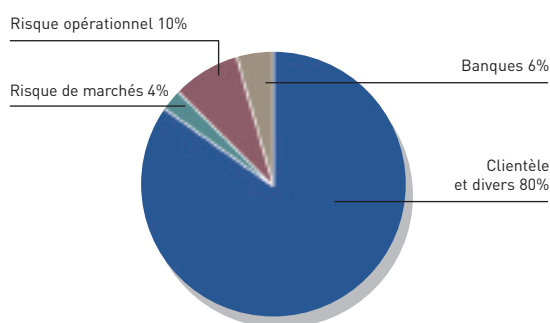
Le solde (27%) se partage entre les filiales, les actions et le divers. Cette composition est quasi semblable à celle de l'an passé.

Le ratio global de couverture

En millions d'euros	2009	2010
Fonds propres de base	2 310	2 635
Fonds propres complémentaires	470	418
Fonds propres surcomplémentaires	56	58
TOTAL	2 836	3 110
Déduction au titre des titres de participations	- 909	- 1 178
FONDS PROPRES GLOBAUX CAD	1 927	1 932
Excédent des provisions comptables sur l'expected loss	47	51
Autres ajustements	- 9	- 23
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 965	1 960
Exigence risque contrepartie	983	1 036
Exigence risque change	12	16
Exigence portefeuille de négociation	44	29
Exigence risque opérationnel	111	119
EXIGENCE TOTALE	1 150	1 200
RATIO (1)	13,7%	13,1%
dont Tier one	12,9%	12,8%

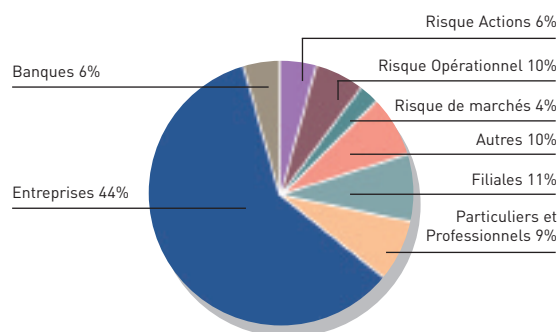
(1) Pour une norme minimale de 8%

Risques Pondérés Mc Donough



Total 15 milliards d'euros

Consommation de fonds propres



Total 1 200 millions d'euros

2.3.2 - Le coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité fait l'objet d'une surveillance permanente : il a évolué de 133% à 125%, pourcentage qui reste bien supérieur au minimum de 100%.



Annexe au rapport de gestion

2.4 - Gestion financière (hors salle des marchés)

Sensibilité de la marge d'intérêts du Groupe BRED Banque Populaire à l'évolution des taux

Impact en millions d'euros sur la marge d'intérêts (hors salle des marchés)	Scénario de baisse des taux de 1%		Scénario de hausse des taux de 1%	
	2011	2012	2011	2012
Au 31 décembre 2010				
Sensibilité Groupe BRED à l'Eonia sur portefeuille en stock	- 17,5	- 30,1	+ 17,5	+ 30,1
Sensibilité sur les productions futures de prêts :				
- à l'Eonia	+ 10,3	+ 25,7	- 10,3	- 25,7
- aux taux à long terme	- 10,3	- 25,7	+ 10,3	+ 25,7
Sensibilité aux remboursements anticipés, renégociations et déchéances du terme	- 1,6	- 4,5	+ 1,6	+ 4,5
SENSIBILITÉ GLOBALE À L'EONIA	- 7,2	- 4,4	+ 7,2	+ 4,4
SENSIBILITÉ GLOBALE AUX TAUX LONG TERME	- 11,9	- 30,2	+ 11,9	+ 30,2

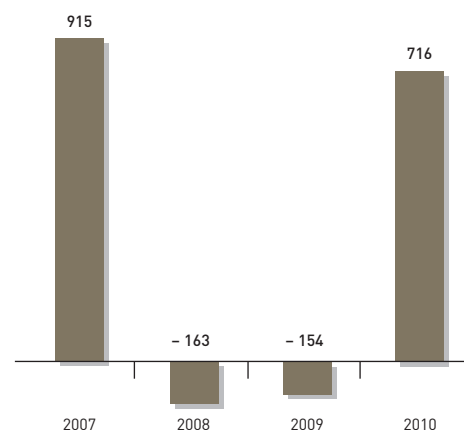
La sensibilité de la marge aux taux longs résulte du développement de notre portefeuille de crédits à long terme. Ainsi en cas d'augmentation des taux longs de un pour cent, notre marge augmentera de 10,3 M€ en 2011.

L'exposition de la banque à la variation des taux courts est passée de + 8,7 M€ pour l'année 2010 en cas de baisse, à + 7,2 M€ en cas de hausse pour l'année 2011.

Le solde structurel de trésorerie du Groupe BRED Banque populaire est devenu déficitaire en 2008 et en 2009.

La situation se rétablit en 2010 avec une forte croissance de nos ressources (+ 1,2 G€) par rapport aux emplois (+ 0,3 G€).

Evolution du solde structurel de trésorerie
du Groupe BRED Banque Populaire
en millions d'euros



Annexe au rapport de gestion

3. Gestion et contrôle de la conformité et des risques

L'ensemble des procédures de contrôle et de gestion des risques de la banque et de ses filiales est décrit dans le rapport du Président au chapitre consacré aux Procédures de contrôle interne.

3.1 - Conformité bancaire - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - Conformité des Services d'Investissement

La Direction de la Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BRED. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions telles que définies dans sa Charte.

La Direction de la Conformité, dont le responsable est déclaré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, assure une fonction de contrôle permanent de second niveau. En application de l'article 5a) du règlement n° 97/02, cette Direction est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes, aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités de la banque, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. »

- de préserver l'image et la réputation du Groupe BRED auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la Direction de la Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein du Groupe BRED, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La Direction de la Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La Direction de la Conformité est l'interlocutrice privilégiée de TRACFIN, de la CNIL et de la DGCCRF.

La Direction de la Conformité des Services d'Investissement est animée par le RCSI, qui a reçu à titre personnel l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle s'assure du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de Prestataire de Services d'Investissement (PSI). Sa responsabilité est de veiller au respect des règles applicables aux services d'investissement visés par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF.

Les agréments de la BRED portent sur la réception, la transmission d'ordres et l'exécution pour compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille, la prise ferme, les placements garantis et non garantis et le conseil en investissement créé fin 2007 en application de la directive Marché des Instruments Financiers (MIF).

Ces deux Directions ont des relations étroites avec l'ensemble des fonctions principales concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BRED : Inspection Générale, Direction des Risques et la Direction de la Qualité qui assure le traitement des réclamations clients.

En relation permanente, elles sont aussi les interlocuteurs essentiels du pôle commun de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et de l'Autorité des Marchés (AMF) mis en place en 2010 et dénommé « Pôle Assurance Banque Epargne ». Ce dernier ne rajoute ni ne retranche aucune compétence ni aucun pouvoir aux deux régulateurs qui demeurent maîtres de leurs décisions et des suites des contrôles. Il est en effet chargé de coordonner les priorités de contrôle en matière de respect des obligations à l'égard de la clientèle. Il est dirigé par une personnalité issue alternativement tous les deux ans de l'ACP et de l'AMF et placé sous l'autorité de leurs Secrétaires Généraux.



Annexe au rapport de gestion

Organisation du contrôle

Les risques de non-conformité sont pris en compte par l'ensemble des directions opérationnelles de la banque, sous la supervision des différents acteurs des contrôles permanent et périodique.

La Direction de la Conformité comprend deux pôles d'activité dont les moyens ont été renforcés au cours de l'exercice :

- la lutte contre la délinquance financière, dans le cadre de la Réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, contre le financement du terrorisme et contre la fraude,
- la conformité bancaire, qui assure la validation des nouveaux produits ou processus avant leur commercialisation ou mise en œuvre.

Le contrôle permanent des risques de non-conformité est assuré par les responsables des opérations et du contrôle des opérations implantés au sein du réseau commercial et par des contrôleurs internes au sein des filières de production et des filiales de la banque.

Ces acteurs de contrôle travaillent sur des référentiels et plans d'action qui intègrent les attendus de la Direction de la Conformité et rendent compte des constats opérés à cette dernière.

La Direction de la Conformité réalise également des contrôles permanents dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et sur l'intégration des évolutions réglementaires dans les applicatifs et procédures de la banque et de ses filiales.

La Direction de la Conformité des Services d'Investissement comprend également deux pôles d'activité correspondant aux grands secteurs commerciaux de la banque :

- celui des clientèles des réseaux (Directions de l'Exploitation et Direction des Grands Comptes et de l'International),
- celui des clients et contreparties de la Direction des Marchés de Capitaux.

Elle délègue également, par des procédures précises faisant partie de son recueil officiel et consultable par tous les collaborateurs, une partie de ses missions à des contrôleurs permanents d'autres Directions spécialisées, notamment la Direction de la Production des Services Financiers.

Le contrôle périodique des deux Directions est exercé par l'Inspection Générale, qui mène des missions

d'audit dans le cadre d'un plan annuel approuvé par le Conseil d'Administration. Les auditeurs s'assurent du respect par les opérationnels des dispositions législatives et réglementaires. Les recommandations à caractère réglementaire sont transmises, selon le cas, à l'une ou l'autre de ces Directions.

Gestion et maîtrise des risques de non-conformité

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité a pour objectifs d'identifier les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, de détecter les risques de non-conformité et de s'assurer de la mise en œuvre des actions correctrices et des contrôles adaptés afin de les maîtriser.

Direction de la Conformité

Dans le domaine de la conformité des prestations externalisées, les actions entreprises en 2010 par la Direction de la Conformité ont porté notamment sur la poursuite du recensement des contrats de prestations de services qualifiées d'essentielles, le contrôle des contrats passés avec les prestataires et l'extension d'une démarche similaire auprès des filiales.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la transposition en droit français de la troisième Directive européenne a conduit la banque à engager un réaménagement de son dispositif de vigilance afin d'intégrer l'élargissement du champ déclaratif de soupçon conformément aux nouveaux textes et à adapter son outil de détection des opérations atypiques en regard du profil de ses clients.

La mise à niveau des procédures internes et du système d'information clients ainsi que la formation des collaborateurs de la banque (1 850 personnes concernées) à ces nouvelles exigences réglementaires ont été assurées par la Direction de la Conformité.

Par ailleurs, conformément à l'attente du Régulateur (ACP), des actions de complétude des dossiers réglementaires clients ont été engagées sur plusieurs Directions commerciales de la banque et se poursuivront en 2011 sur le réseau agences après un déploiement de scanners et une gestion électronique des données prévus fin 1er semestre 2011.

Sur 2010, la Direction de la Conformité a accompagné les différentes filiales de la banque dans la mise à niveau de leur propre dispositif de vigilance. Cette action se poursuivra sur 2011 notamment dans la mise en œuvre de leur classification des risques LAB-FT.



Annexe au rapport de gestion

Direction de la Conformité des Services d'Investissement

La mise en place opérationnelle et le suivi des dispositions de la Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers se sont encore poursuivis activement en 2010, notamment par la livraison des outils déployés sur le poste de travail des commerciaux afin d'optimiser et rendre pérenne la conformité « MIF » de la BRED. Ces améliorations ont été soutenues par de nombreuses présentations et formations des réseaux.

Pour le contrôle des activités de la Direction des Marchés de Capitaux, un système et une procédure d'accès réglementé à la salle des marchés ont été rendus opérationnels. En relation avec la Direction des Risques Financiers et à la demande du RCSI, un outil de valorisation des produits structurés pourra aussi désormais être utilisé pour la clientèle commerciale de la salle des marchés et pour parfaire les vérifications des deux équipes.

Le RCSI, dans son rapport annuel statutaire à l'AMF de fin avril 2010, a pu indiquer au régulateur une conformité complète et satisfaisante, tant au niveau du cadre procédural que de celui de ses contrôles. En effet la procédure manquante en 2009 dite sur « les avantages et rémunérations » a été mise en place début 2010 ; de nombreuses autres ont été mises à jour et trois nouvelles diffusées.

Les dispositions du Règlement Général AMF évoluent sans cesse et l'année 2010 a été marquée par des nouvelles dispositions majeures telles, principalement, la définition des responsabilités respectives entre les producteurs et les distributeurs de produits et services financiers et la création de la « certification professionnelle » obligatoire à dater du 1er juillet 2010. Celle-ci concerne désormais toute une population de collaborateurs spécialistes mais aussi les « vendeurs », c'est-à-dire les commerciaux qui font du conseil en investissement. L'application de ces dernières procédures a fait logiquement l'objet d'actions de contrôle fin 2010 montrant leur adéquation.

Le rapport spécifique AMF du 30 septembre 2010 portait sur le dispositif de suivi des abus de marché et des manipulations de cours (Livre VI du Règlement Général de l'AMF). Le RCSI a pu également traduire la conformité de la BRED sur ce sujet. Il reste néanmoins dans l'attente de la mise en production au premier semestre 2011 de son outil baptisé Holmes, qui constituera

son instrument de requête et de pilotage autonome plus global et qui simplifiera la surveillance, entre autres, des états quotidiens « abus de marché ».

Les importants développements informatiques internes, souvent qualitatifs, répondant aux engagements pris vis-à-vis de l'AMF en décembre 2008 et actualisés en 2009, devraient donc être achevés en 2011.

3.2 - Risques de crédit à la clientèle

3.2.1 - Gestion des risques de crédit

La gestion des risques de crédit à la BRED Banque Populaire repose sur une stricte indépendance de la Direction des Engagements par rapport aux filières commerciales.

La Direction des Engagements intervient dans la décision et le suivi des engagements. Elle dispose d'agents délégués dans les directions opérationnelles qui assurent une diffusion des orientations politiques et des bonnes pratiques pour assurer une bonne maîtrise du risque.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC) dépend de la Direction des Risques, créée en février 2010, elle-même rattachée directement à la Direction Générale.

Le SGRC assure, en totale indépendance par rapport aux filières commerciales et à la Direction des Engagements, le contrôle permanent de second niveau des risques de crédit.

Organisation de la décision des risques

La prise de décision est organisée autour de deux grands principes :

- une autorisation préalable pour toute opération de crédit,
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté : la ligne commerciale, la Direction des Engagements, le Comité de Crédit pour les engagements significatifs.

Ces prises de décisions s'opèrent dans le cadre de délégations personnalisées et formalisées et dans le respect de plafonds de division unitaire, en fonction du résultat brut d'exploitation de la banque et de la notation de la contrepartie, basés sur la taille et la qualité de la clientèle exprimée par la notation interne.



Annexe au rapport de gestion

3.2.2 - Le contrôle permanent du risque de crédit

Le contrôle permanent de deuxième niveau du risque de crédit pris en charge par le SGRC repose notamment sur :

- un contrôle a posteriori des décisions de crédit sur les dossiers relevant de la Direction des Engagements et de la ligne commerciale,
- une analyse contradictoire a priori des dossiers relevant du Comité de Crédit,
- la validation de la notation interne de la clientèle entreprise et de la notation à dire d'expert de la clientèle des professionnels,
- la surveillance et l'analyse du processus global de notation (qualité des données, complétude de la notation, appui et formation du réseau).

Ces actions font l'objet de reportages à la Direction Générale et contribuent à orienter la politique de crédit de la banque.

Outre son intervention, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie, le SGRC établit trimestriellement un tableau de bord « engagements » destiné à la Direction Générale, qui recense les engagements significatifs et les répartit en fonction de leur concentration, de la notation des groupes et de leur activité principale. Un suivi spécifique est effectué sur les financements d'opérations à effet de levier (LBO).

Une communication est faite annuellement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

La Direction des Risques Financiers, sur le périmètre des activités de marché, intervient en lieu et place du SGRC sur les risques de crédit relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier et à la dette souveraine.

Le suivi des risques de crédit

Les entités commerciales disposent d'outils d'information leur permettant, dans le cadre du contrôle de premier niveau, de vérifier au quotidien le respect des limites allouées. Ce suivi permanent est complété par un outil d'analyse qui détecte les fonctionnements anormaux devant faire l'objet de mesures correctives sous le pilotage opérationnel de la hiérarchie et la surveillance de la Direction des Engagements.

L'applicatif OPIRIS (Outil de Pilotage des RISques) permet à la ligne commerciale et à sa hiérarchie de mesurer périodiquement la qualité et le suivi des engagements de la clientèle des particuliers et des professionnels.

Contrôle du risque de crédit des filiales

Dans un cadre défini en liaison avec les organes de contrôle permanent des filiales et conformément à la charte de contrôle permanent du groupe BRED, le SGRC exerce notamment :

- un contrôle a posteriori direct ou indirect des décisions de crédit,
- une analyse contradictoire des dossiers dont l'importance nécessite, soit un avis, soit une décision de la maison-mère prise en Comité de Crédit.

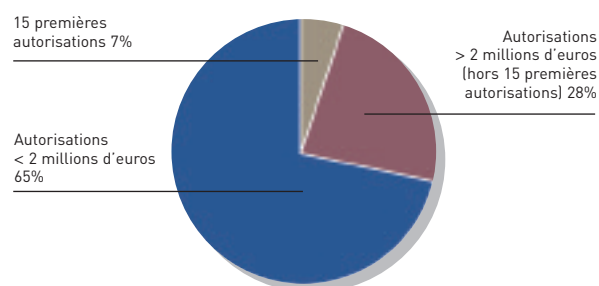
Dans le cadre de son plan de contrôle, le SGRC a animé des actions de contrôle thématique relayées par les contrôleurs permanents de 2ème niveau dans les filiales.

Le SGRC, à partir du reporting des filiales et de ses travaux, établit et présente au Comité de Coordination des Contrôles Filiales un reportage de synthèse, notamment sur la nature des engagements, leur qualité et leur évolution.

3.2.3 - L'analyse du portefeuille de crédit

Les crédits accordés à la clientèle ont représenté en 2010, à date, 12,8 G€, ce montant comprenant les crédits titrisés.

Répartition des emplois par taille (1)

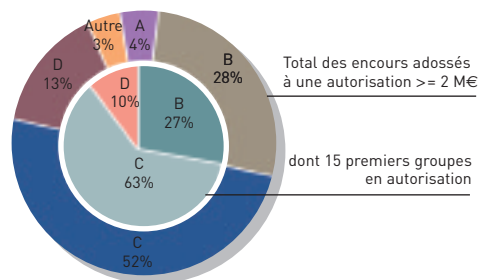


(1) Encours à date soit 12,8 G€ au 31/12/2010

La concentration de nos risques a continué de diminuer en 2010. Les 15 premières autorisations ne représentent plus que 7% (9% l'an passé) ; la part des autorisations supérieures à 2 M€ passe de 31% à 28%.

Annexe au rapport de gestion

Répartition des emplois par note interne (1)



Pour plus de lisibilité, les classes de notation interne Bâle 2 sur les entreprises sont réparties sur les cotations ci-dessous. A titre d'illustration, la « cote A » regroupe les notes internes de 1 à 3. Les échelles internes de notation sur les entreprises comprennent entre 16 et 21 classes de notation in bonis.

Cote A : très solide à court terme

Cote B : sans risque à court terme

Cote C : des faiblesses ne justifiant pas le retrait des concours

Cote D : des faiblesses justifiant un suivi rapproché

Cote E : précontentieux

Cote F : en défaut

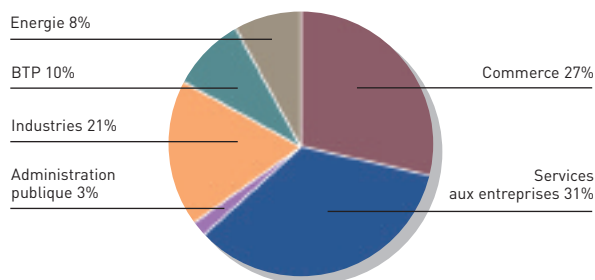
(1) Encours au 31/12/2010 adossés à des autorisations supérieures à 2 M€

La notation des 15 premières contreparties autorisées s'est dégradée par rapport à 2009, traduisant le contexte économique. Les meilleures notes ont glissé vers des notes moins favorables. La part des cotes « B » et surtout celle des « C » ont connu une forte progression (respectivement + 4 points et + 15 points) au détriment des « A ».

Dans le même temps, pour l'ensemble plus large des contreparties bénéficiant d'autorisations supérieures à 2 M€, la dégradation est plus limitée : les cotes « A » baissent de 4 points, les cotes « B » de 3 points au profit des « C » qui progressent d'1 point et des « D » qui augmentent de 6 points.

Le Groupe BPCE produit des stress tests sur le risque de crédit par établissement et au niveau consolidé.

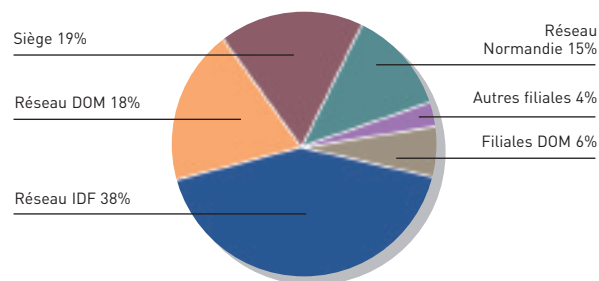
Répartition des emplois par secteur économique



Engagements adossés à des autorisations supérieures ou égales à 2 millions d'euros

Entre 2009 et 2010 on observe globalement une forte stabilité de la répartition des emplois par secteur d'activité à l'exception d'une baisse notable dans le secteur de l'énergie (- 5 points).

Répartition géographique des emplois (1)



(1) Encours moyens

La répartition géographique des emplois est restée d'une grande stabilité d'une année sur l'autre.

Mesure du risque de crédit sur l'activité de détail

Les 2 modèles ont une grande capacité à concentrer une forte proportion du risque global au sein des quelques classes les plus risquées, sachant que ces dernières ne représentent qu'une faible part de l'encours total.

Pour les prêts habitat, les classes 6, 7 et 8 concentrent 46,67% du défaut durant l'année 2010.

Elles représentaient 4,7% de l'encours final à fin décembre 2009, et elles représentent 5,1% de l'encours final à fin décembre 2010.

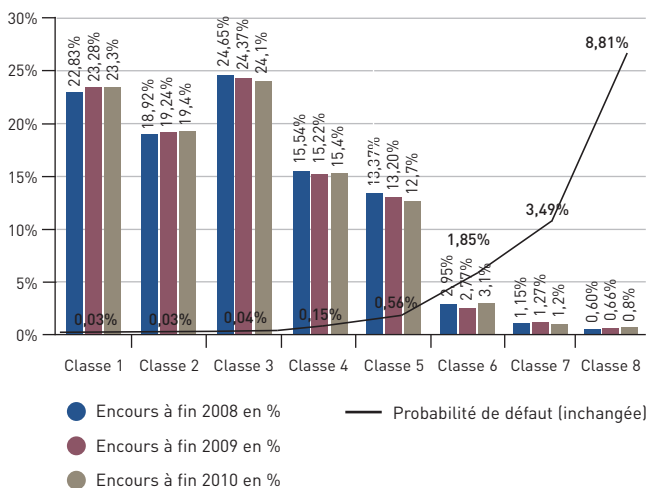


Annexe au rapport de gestion

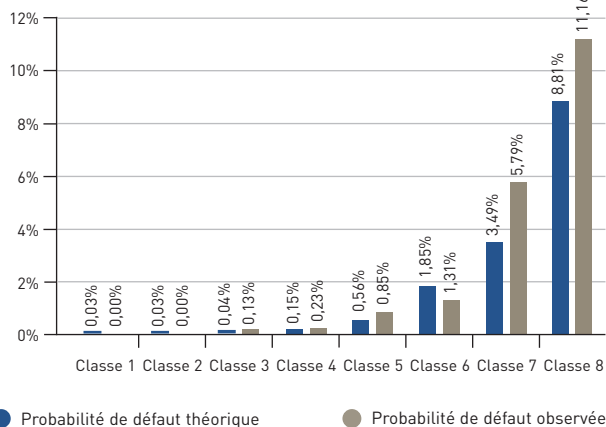
Toujours à fin décembre 2010, et pour les 2 modèles de notation, on observe une très forte adéquation entre les probabilités de défaut théoriques et celles constatées pour les 5 classes les moins risquées. Comme prévu, le défaut est très faible, voire inexistant.

Concernant les classes plus risquées, comme prévu, le défaut constaté est nettement plus élevé, sachant de plus qu'il concerne des volumes nettement moindres.

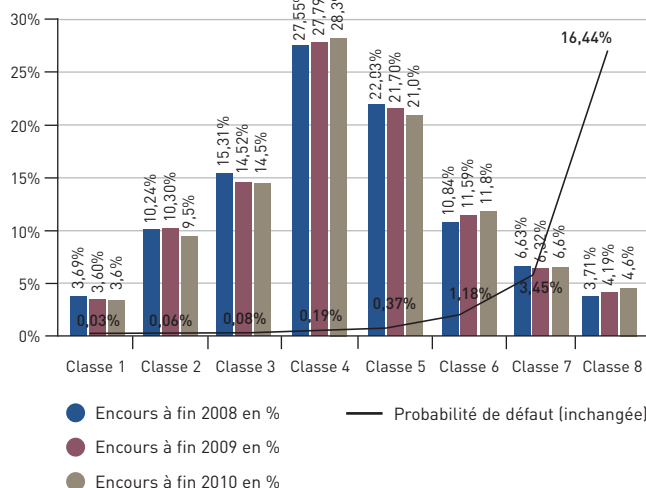
Prêts Habitat hors Casden
Répartitions par classes de risque
durant les 3 dernières années



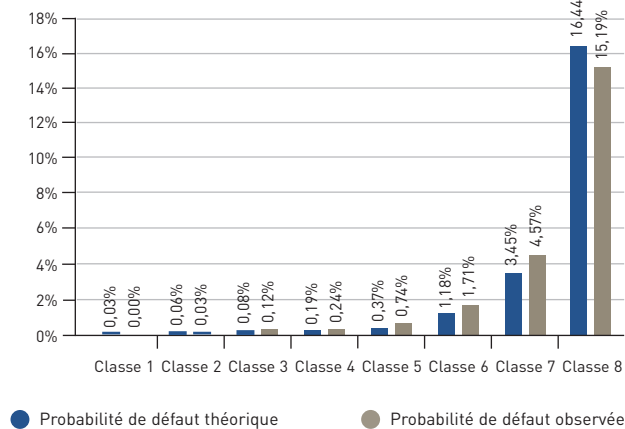
Prêts Habitat hors Casden : back-testing à fin décembre 2010
Prévisions à fin décembre 2009, défaut durant l'année 2010



Prêts à la consommation hors Casden
Répartitions par classes de risque
durant les 3 dernières années



Prêts à la consommation hors Casden : back-testing à fin décembre 2010
Prévisions à fin décembre 2009, défaut durant l'année 2010





Annexe au rapport de gestion

3.2.4 - Analyse des entrées en contentieux en 2010

Le montant des entrées en contentieux reste très élevé cette année avec 151,7 M€, soit une augmentation de 12,9 M€. Elles représentent 1,17% de nos encours (1,10% en 2009). Toutes les catégories contribuent à cette progression, sauf celle des entreprises dont le taux d'entrée en contentieux marque un repli (1,35% à 1,07%).

Les DOM sont des contributeurs importants cette année (+ 18 M€) avec des sinistres ou compléments sur plusieurs groupes opérant sur ces territoires. L'augmentation de notre encours de créances douteuses se poursuit (+ 108 M€) ainsi que de notre stock de provisions (+ 26 M€). Notre taux global de provisionnement s'améliore cependant à 43,9%, contre 48,5% l'an dernier sur toutes les catégories. Toutes ces informations sont déclinées dans les tableaux et graphiques ci-après.

Analyse des entrées en contentieux

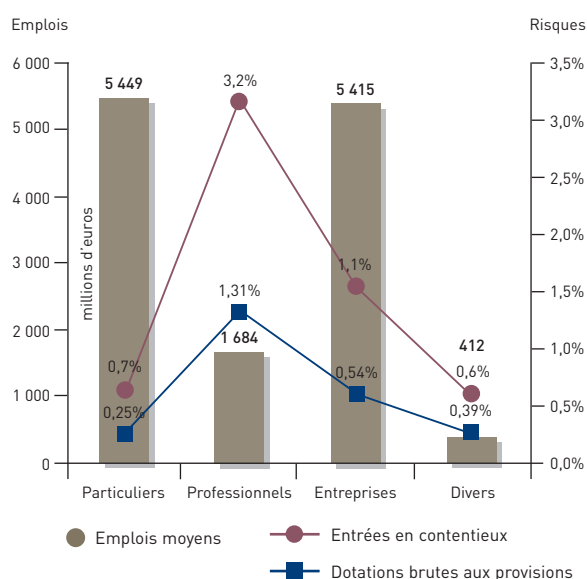
Stock contentieux et douteux

En millions d'euros	Emplois (1)	Entrées en contentieux et douteux	Taux d'entrée en contentieux et douteux	Taux (2) de provisionnement	Encours de créances douteuses	Provisions sur créances douteuses
Particuliers	5 449	37,6	0,69%	36,5%	166,8	73,9
Professionnels	1 684	53,8	3,20%	50,2%	243,4	178,8
Entreprises	5 415	57,9	1,07%	41,8%	243,1	131,0
Divers	412	2,4	0,58%	124,0%	3,8	1,5
TOTAL	12 961	151,7	1,17%	43,9%	657,1	385,2

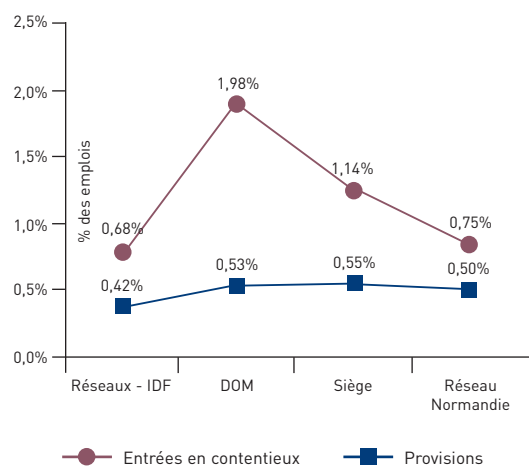
(1) Encours moyens annuels (hors crédit spot et devises et y compris filiales)

(2) Ce qui représente une dotation brute annuelle de 66,5 M€

Risques : répartition par agent économique



Risques : répartition géographique





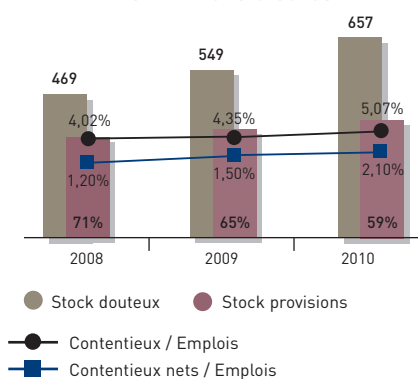
Annexe au rapport de gestion

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2010

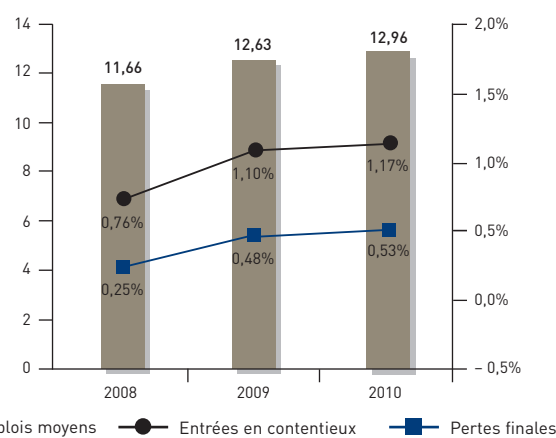
En millions d'euros	Risques BRED BP		Risques Filiales		Groupe BRED	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Dotations brutes aux provisions sur engagements	- 67,6	- 85,7				
Reprises de provisions nettes	+ 18,6	+ 31,9				
Profits et pertes sur créances	- 0,4	- 1,5				
Autres éléments	+ 2,0	+ 3,0				
COÛT DU RISQUE SUR CRÉANCES COMMERCIALES	- 47,3	- 58,3	- 9,8	- 10,3	- 57,1	- 68,6
Provisions sinistres et opérations diverses	- 3,7	- 1,9			- 3,7	- 1,9
COÛT DU RISQUE	- 51,1	- 60,2	- 9,8	- 10,3	- 60,9	- 70,5

Le coût du risque 2010 s'établit à 70,5 M€. Aucun élément exceptionnel significatif n'entre dans sa composition. Il est la traduction de notre perception de l'impact de la crise que nous traversons sur la solvabilité des créances que nous détenons.

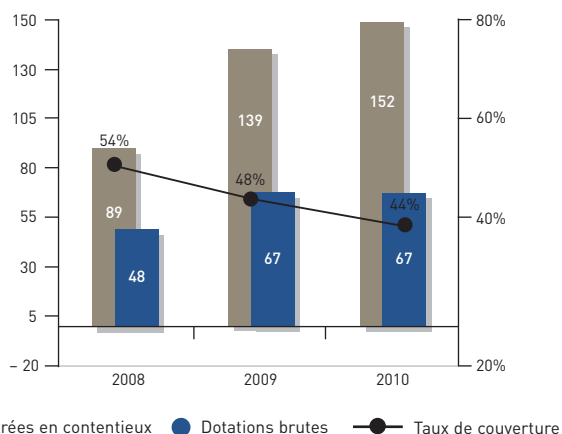
Evolution du stock de créances douteuses et de provisions en millions d'euros



Evolution du coût du risque commercial en milliards d'euros



Evolution des engagements passés en contentieux et des dotations brutes en millions d'euros





Annexe au rapport de gestion

3.3 - Risques opérationnels

Les changements et faits marquants

La Direction des risques opérationnels (DRO) regroupe depuis janvier 2010 les activités de contrôle permanent et de mesure des risques opérationnels.

En juin 2010, 2 contrôleurs permanents spécialisés sur les activités de la plate-forme téléphonique de BRED Direct ont été hiérarchiquement rattachés à la DRO.

Depuis octobre 2010, la directive précisant les missions, le champ de compétence et l'organisation de la DRO a été mise à jour. Elle s'inscrit dans le cadre de la Direction des Risques de la BRED à laquelle la DRO est rattachée depuis mars 2010.

En application des normes et méthodes du groupe BPCE, la Direction des risques opérationnels avait en 2010 pour principaux objectifs de formaliser les procédures internes relatives à la collecte des indicateurs de risque et de constituer pour la BRED et les filiales une nouvelle cartographie des risques opérationnels et de non-conformité.

En matière de contrôle permanent, la DRO a pour objectif principal de veiller au développement des dispositifs de contrôle existants - notamment ceux des filiales - en développant à l'attention de chaque contrôleur permanent des outils et des méthodes adaptés aux enjeux de chacun. En matière de contrôle des activités du réseau commercial, il s'agit également de continuer la refonte du dispositif de contrôle favorisant l'exploitation des résultats en matière d'actions à conduire.

Le dispositif de mesure des Risques Opérationnels

Mission générale

Sur les directions de la Banque comme sur l'ensemble des filiales françaises ou étrangères de la BRED qui développent une activité commerciale et opérationnelle, la Direction des risques opérationnels assure tout d'abord une centralisation des indicateurs de risque opérationnel et un suivi des risques cartographiés par les équipes opérationnelles et les contrôleurs permanents. Cette responsabilité est déléguée à la DRF sur le périmètre couvert par les contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers.

Elle décline son activité à travers :

- la cartographie des risques opérationnels,
- la base pertes,
- la base incidents,
- et le suivi des « grands risques » de la Banque.

Elle favorise la définition et la mise en œuvre de plans d'action à la suite des constats formulés en matière d'évolution des indicateurs et des résultats des contrôles.

Rôle d'animateur des correspondants RO

Animés fonctionnellement par 2 collaborateurs de la DRO, 21 correspondants BRED et 13 correspondants filiales assurent localement la saisie des données de risques opérationnels (principalement des pertes) dans un outil du groupe BPCE (ORIX). En charge de la centralisation et de la validation des informations remontées par chaque correspondant, la DRO entend déployer sur 2011 le dispositif de remontée des incidents (2ème indicateur de mesure des risques opérationnels).

Rôle d'alerte sur la mise à jour de la cartographie des risques

En étroite collaboration avec les acteurs du contrôle permanent, la DRO adresse aux opérationnels des alertes susceptibles de motiver une mise à jour de leur cartographie des risques opérationnels ou une modification de leur codification de risque (par exemple, en présence d'une forte occurrence, d'un niveau significatif de pertes ou d'incidents non initialement pris en compte dans le cadre de la cartographie ou du dispositif de contrôle permanent).

Dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels

Organisation du dispositif de contrôle des risques opérationnels

Le dispositif de contrôle déployé au sein de la Banque et de ses filiales s'organise autour de 2 niveaux :

- le 1er niveau est assuré par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes à travers les procédures écrites, les autocontrôles et les contrôles automatisés ;
- le 2ème niveau de contrôle est assuré par les contrôleurs permanents logés au sein des Directions opérationnelles. Ces contrôleurs s'assurent de la réalisation, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles de 1er niveau. Ils sont animés fonctionnellement par la Direction des Risques Opérationnels. En charge de la diffusion des normes et méthodes de contrôle, la DRO analyse l'ensemble des remontées qui lui sont faites et, en s'appuyant sur les indicateurs de risques, elle évalue la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle. La DRO procède elle-même, dans certains cas, à des contrôles de second niveau sur place ou à distance. Elle rapporte à l'organe exécutif et à l'organe délibérant de la BRED.



Annexe au rapport de gestion

Les moyens du contrôle permanent reposent sur une répartition des équipes au sein de la DRO et sur un réseau de contrôleurs permanents locaux (directions BRED et filiales) qu'elle anime fonctionnellement.

Les régions DOM de la BRED sont couvertes par des contrôleurs locaux (RCO) rattachés et animés par un coordinateur de la Direction commerciale Outre-mer.

En 2010

La DRO a poursuivi les travaux engagés depuis 2008 tant en ce qui concerne le dispositif de contrôle permanent (mesure régulière du taux de couverture des activités par des procédures et contrôles de 1er niveau – auto-évaluations – dispositif organisé de suivi des préconisations – contrôles sur prestations externalisées) que celui afférent à la mesure du risque opérationnel (base pertes et cartographie des risques selon la nouvelle méthodologie déployée par le groupe BPCE).

L'exercice 2010 a également donné lieu à la mise en place d'une nouvelle méthodologie de contrôle permanent :

- sur les activités commerciales : une réforme a été entreprise afin d'observer une démarche plus analytique de contrôle de 2ème niveau et un développement du formalisme du dispositif de contrôle de 1er niveau à la charge des collaborateurs et responsables du Réseau Commercial.

- sur la banque à distance : le rattachement à la DRO des 2 collaborateurs en charge du contrôle permanent de la Direction de BRED Direct s'est traduit par des évolutions méthodologiques destinées à intégrer des outils de contrôle jusque-là non utilisés sur ce secteur. En développant également une approche plus qualitative de l'évaluation du dispositif de contrôle de 1er niveau, des avancées ont pu être enregistrées au fur et à mesure de l'exercice.

- sur les filiales : exercice structurant qui a permis de renforcer et d'homogénéiser les dispositifs de contrôle de 1er niveau, l'analyse qualitative des remontées de contrôle et l'activation d'alertes en cas de besoin.

A noter également :

- le déploiement progressif de procédures méthodologiques internes de la DRO à l'attention des contrôleurs permanents et des correspondants qu'elle anime fonctionnellement,
- l'amélioration de la formalisation des reportages sur les risques opérationnels (contrôle et mesure),

- le développement sur l'ensemble des directions de la Banque et des filiales de la cartographie selon la nouvelle méthodologie du Groupe BPCE et le projet de refonte de la surveillance des grands risques de la Banque sur la base d'un suivi centralisé des indicateurs et d'une remontée d'alerte auprès du COMEX de la BRED.

Pour 2011, la poursuite des grandes réformes initiées en 2010 devrait contribuer à une extension progressive du dispositif de mesure des risques opérationnels (déploiement notamment de la base incidents). Il s'agira également de poursuivre les orientations méthodologiques prises en 2010 pour ce qui concerne les contrôles réseau et siège de la BRED.

Les dispositifs d'alerte

La procédure relative aux incidents significatifs de l'article 17 ter du règlement 97-02 du CRBF a été mise en place en 2009 selon les critères définis par la BPCE et actualisée en juillet 2010. La DRO centralise et déclare à l'organe délibérant, l'organe exécutif et à la BPCE les éventuels risques opérationnels égaux ou supérieurs à 0,5% des fonds propres de base de la BRED (soit 9,8 M€ sur la base des fonds propres de base au 31/12/2009).

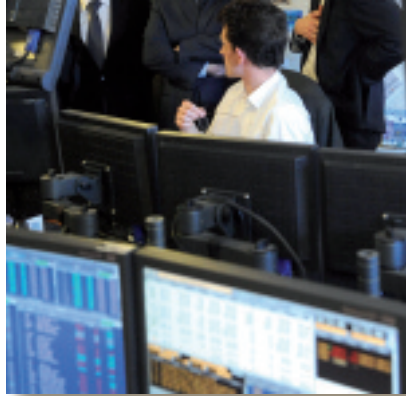
3.4 - Risques de bilan

3.4.1 - Gestion des risques de bilan

La Gestion Financière veille à la mesure et à la maîtrise des risques globaux de bilan : risque global de taux et risque global de liquidité de la banque.

La Direction Financière gère de façon prudente la liquidité de la banque et veille à son adéquation par rapport aux emplois. Elle définit les règles de refinancement.

Le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI) donne les grandes orientations en termes de suivi des risques financiers. Il valide les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité. Conformément aux normes BPCE, le bilan BRED est segmenté en compartiments qui structurent le suivi des risques de bilan.



Annexe au rapport de gestion

Les activités de marché de la salle des marchés et de la Trésorerie sociale sont logées dans le compartiment compte propre, qui dispose d'un suivi spécifique tant pour le risque de taux que de liquidité. Une mesure du risque global de taux sur les compartiments hors compte propre est réalisée régulièrement à partir d'impasses de taux et de scénarii d'évolution des taux. Une mesure du risque de liquidité sur l'intégralité du périmètre (compartiment compte propre inclus) est également réalisée régulièrement à partir d'impasses de liquidité et de scénarii de crises. En cas de dépassement des limites, des actions correctrices sont immédiatement prises, notamment la mise en place de couvertures.

3.4.2 - Contrôle de la gestion des risques de bilan

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la Direction des Risques Financiers (DRF) et des contrôles périodiques menés par l'Inspection Générale de la BRED.

La DRF contrôle la production des reportings de suivi des risques de bilan, le respect des orientations données en CORGEFI, les normes et méthodologies proposées par la filière Gestion Actif Passif de BPCE ; elle veille à la mise en œuvre des normes et méthodes BPCE ; elle surveille le respect des limites et assure le reporting en cas de dépassement, tout en veillant à la mise en place des mesures correctives. La DRF décline au niveau de la BRED les actions, contrôles et reportings prévus par le référentiel risque ALM BPCE et assure un lien régulier avec la Direction des Risques Groupe. Ce suivi est, en outre, complété par des contrôles internes spécifiques.

3.5 - Risques liés aux opérations de marchés

3.5.1 - Principes d'organisation et de contrôle

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants :

- stricte indépendance des filières risques par rapport aux directions opérationnelles ;

- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- contrôle a priori, assuré par un système de limites.

La gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois niveaux de contrôle :

- le premier niveau incombe aux opérationnels des activités de marchés et à leur hiérarchie, qui doivent s'assurer tant de l'adaptation permanente de leur organisation et de leurs procédures, afin de répondre aux principes du contrôle interne, que de la surveillance permanente au quotidien des limites qui leur sont préalablement allouées ;

- le deuxième niveau est constitué par :

- la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion, qui assure la mesure des risques de marchés, le calcul de la consommation des limites globales et valide le résultat des opérations ;

- les fonctions contrôle de la conformité bancaire et des services d'investissement ;

- la Direction des Risques Financiers (DRF), en charge du contrôle permanent de second niveau sur les activités de marchés, rattachée à la Direction des Risques ; elle assure les contrôles spécifiés par la conformité et elle agit en lieu et place du SGRC sur les risques de crédit relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier et à la dette souveraine, en lieu et place de la DRO en matière d'animation des contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers ;

- le troisième niveau correspond à l'Inspection générale, qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du dispositif de contrôle permanent, en couvrant l'ensemble du dispositif mis en place ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

Cette gestion des risques est encadrée par plusieurs comités opérationnels :

- le Comité des marchés financiers (CMF) et le Comité des nouveaux produits des activités de marchés ;
- le Comité des risques de la Gestion Financière (CORGEFI) ;
- le Comité de crédit, qui approuve les limites de crédit ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM).



Annexe au rapport de gestion

3.5.2 - Rôles des différents intervenants

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion est en charge notamment :

- de la matérialisation des mesures de risques,
- de la conception et de la gestion des modèles de valorisation des risques,
- de la validation des résultats,
- de la vérification des paramètres de marchés retenus,
- du calcul quotidien du respect des limites,
- de la production des reportages relatifs aux risques et résultats de marchés,
- du développement des outils de suivi.

Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers et au Comité des nouveaux produits.

La Direction des Risques Financiers

Cette Direction :

- formule des préconisations en matière de politique de risques en participant à la veille réglementaire et opérationnelle ;
- assure la validation des modèles et des méthodologies de valorisation des risques proposés par la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion ;
- intervient en délégation de la Direction de la Conformité pour réaliser les contrôles spécifiés par cette dernière sur les activités de marché ;
- intervient en délégation de la Direction des risques opérationnels pour l'animation des contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers ;
- gère l'architecture du système de limites et réalise une analyse contradictoire avec avis sur les présentations de limites auprès du Comité des marchés financiers et du Comité de crédit (là où elle remplace le SGRC) ;
- suit l'évolution des facteurs de risques de marchés et analyse les impacts de cette évolution sur les méthodes de suivi des risques de marchés ;
- s'assure de la qualité des reportages externes sur les risques de marchés de la BRED, en particulier vers l'organe central.

Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers, au Comité des risques de la Gestion Financière et au Comité des nouveaux produits. Elle rapporte sur les risques de marchés auprès du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de la Direction générale.

Le Comité des marchés financiers

Présidé par le Directeur général, ce comité :

- valide les politiques de la BRED concernant les activités de la salle des marchés (niveau des moyens engagés, développement des nouvelles activités) ;
 - assure un suivi régulier du déroulement des activités opérationnelles présentes sur les marchés ;
 - délibère sur les demandes de modification des limites de risques, au moyen d'analyses contradictoires avec avis de la Direction des Risques Financiers, pour prise de décision par son Président ;
 - définit les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marchés ;
 - suit le niveau de consommation des limites de risques.
- Au besoin, il se réunit dans sa configuration « Comité nouveaux produits ».

Le Comité des risques de la Gestion Financière

Présidé par le Directeur général, ce comité :

- valide les politiques de risques de la BRED Banque Populaire concernant la Gestion financière et la Trésorerie sociale ;
- valide la politique globale en matière de refinancement et de gestion des risques ;
- examine, pour décision, les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs de risques (stress scenarii compris) ainsi que les limites de la Gestion financière et de la Trésorerie sociale de la BRED.

3.5.3 - Le suivi et la mesure des risques

Le calcul d'exigence de fonds propres du ratio d'adéquation de fonds propres est utilisé pour donner une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

Mc Donough	↘	
	2009	2010
Risque de taux, de change, optionnel, sur titres de propriété et produits de base	57,7%	48,4%
Risque de contrepartie sur les instruments dérivés	13,9%	26,3%
Risque de contrepartie sur les pensions	5,5%	3,4%
Risque de contrepartie (RS)	22,9%	21,8%

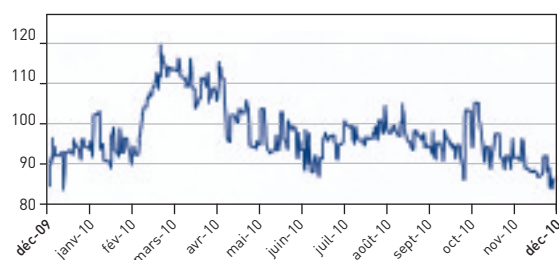
Annexe au rapport de gestion

Au 31 décembre 2010, la consommation de fonds propres de la salle des marchés au titre du ratio d'adéquation de fonds propres est de 85,1 M€.

Selon les normes Mc Donough, la consommation de fonds propres est de 69,4 M€, dont 35,8 M€ au titre des risques de marchés et 33,6 M€ au titre du risque de solvabilité.

La BRED Banque Populaire utilise aussi des indicateurs plus analytiques, issus de la méthode des scénarii utilisée depuis 1993, qui donnent des mesures de pertes potentielles calculées à partir de fluctuations normatives ou extrêmes des principaux paramètres de marchés, sans intégrer d'hypothèses particulières de corrélation.

CAD Salle des Marchés
en millions d'euros



Mc Donough Salle des Marchés
en millions d'euros



Les risques financiers

Scénario de risques	Hypothèses retenues
Risque de change	Risque mesuré sur la base du scénario retenu dans la méthode standard de la CAD, soit un choc de 4% sur les monnaies corrélées, 8% sur les monnaies non corrélées.
Risque de taux :	
- Risque directionnel	Scénario défini par une évolution adverse des taux de 1% sur toutes les devises et pour toutes les échéances (sans tenir compte des corrélations entre les marchés, sauf pour les devises européennes hors euro où des facteurs de compensation de 50% ont été retenus).
- Risque de déformation	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de déformation des courbes de taux (+ - 0,08% à 1 mois, + - 0,55% à 2 ans, + - 1,18% à 5 ans, + - 2% à 10 ans, + - 2,44% à 30 ans).
- Risque de crise monétaire	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de hausse des taux courts (+ 6% au jour le jour, + 4% à 1 mois, + 3% à 3 mois, + 0,75% à 1 an, + 0,25% à 3 ans).
Risque spécifique sur titres du portefeuille de négociation selon un scénario de stress	Evolution des spreads de signature selon un scénario de stress à 3 écarts types : + 0,14% à 0,28% pour les souverains, + 0,34% à 6,54% pour les souverains émergents, + 1,52% pour les émetteurs interbancaires, + 0,43% à 3,49% pour les émetteurs corporate.
Risque de bourse	Variation de 15% sur les bourses portant sur les positions cash, indices et dérivés sur actions.

Annexe au rapport de gestion

Risques financiers



Scénario de risques en millions d'euros	Impact au 31 décembre 2009	Impact au 31 décembre 2010
Risque de change	5,3	4,6
Risque de taux		
- Risque directionnel	6,2	3,6
- Risque de déformation	5,0	10,8
- Risque de crise monétaire	12,7	0,3
Risque spécifique sur titres	7,3	3,7
Risque émetteur selon stress	20,0	13,4
Risque de bourse	0,9	2,8

La BRED Banque Populaire dispose également de plusieurs indicateurs fondés sur la méthode de la valeur en risque (VaR) qui permet de calculer la perte potentielle maximale qui pourrait survenir dans un laps de temps donné, avec un degré de probabilité donné en fonction des fluctuations de marché observées sur un passé donné.

Deux indicateurs sont calculés à partir d'un modèle paramétrique de variance-covariance intégrant une probabilité de 99%, un horizon de temps de dix jours comprenant deux variantes :

- celle où les fluctuations du marché passées sont mesurées sur un passé proche, de l'ordre du mois (méthode JP Morgan),
- celle où les fluctuations du marché passées sont davantage lissées et mesurées sur une période annuelle (méthode du Comité de Bâle).

L'ensemble des mesures obtenues sur les VaR paramétriques s'inscrit dans une fourchette comprise entre 5,3 et 20 M€.

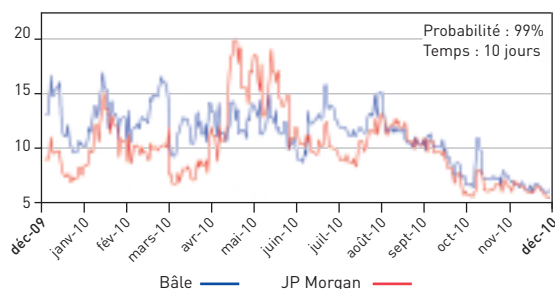
Un troisième indicateur est fondé sur un modèle de VaR historique et une approche par les scénarii extrêmes recensés au cours des cinq dernières années. Depuis 2003, une VaR historique sur une période d'observation de deux ans a complété la VaR historique sur un an.

Dans ce dernier modèle, la VaR a fluctué en 2010 entre 3,9 et 22,5 M€.

VaR historique 2 ans
en millions d'euros



VaR paramétrique
en millions d'euros



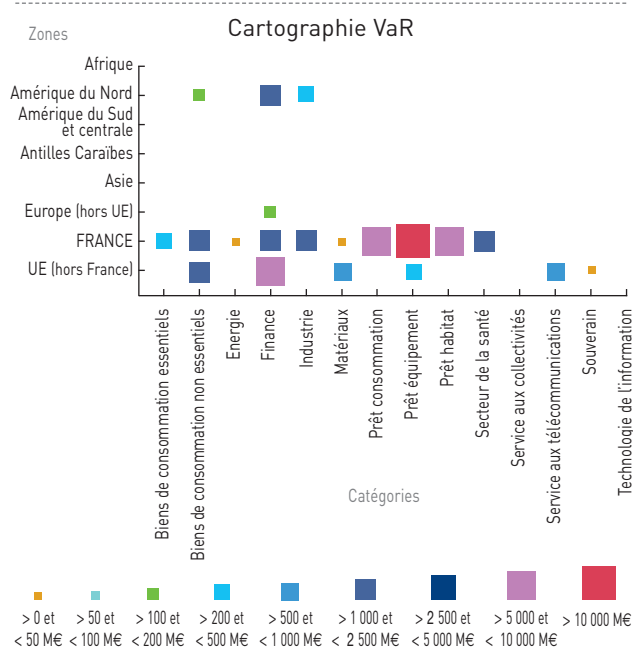
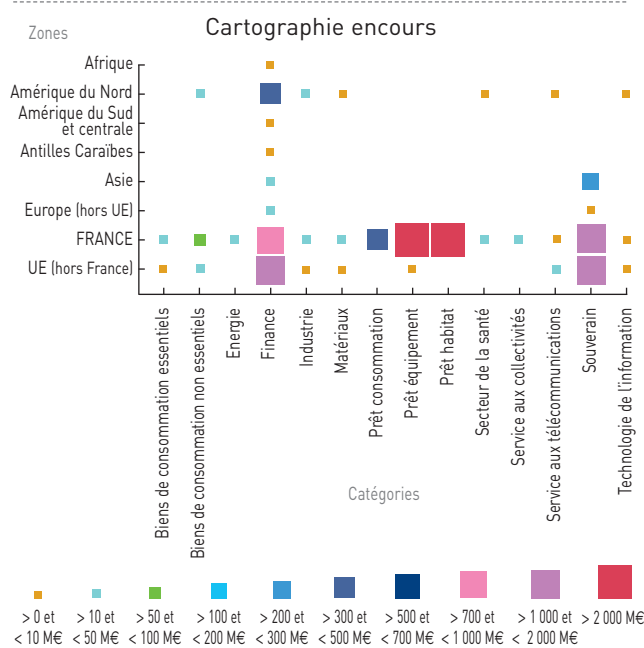
Pour compléter ses outils de mesure des risques, la BRED Banque Populaire a mis en place depuis 2004 une VaR de crédit sur un périmètre s'étendant graduellement à l'ensemble de la banque.

Cette VaR peut être définie comme la perte potentielle supportée par la banque à la suite d'une modification de la qualité de crédit (incluant la défaillance) d'une contrepartie, ou d'un ensemble de contreparties, sur un horizon donné avec une probabilité de 99%.

Le premier modèle mis en place a été le modèle « actuariel ». Il repose sur la méthodologie de Credit Risk+, à ceci près que les hypothèses sur les taux de recouvrement et l'exposition ont été relâchées. Il ne s'intéresse qu'à la défaillance et ne cherche pas à en modéliser les causes.

Annexe au rapport de gestion

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort à 209 M€ selon ce modèle sur le périmètre des activités de marchés, des prêts habitat, consommation et équipement, créances commerciales, autres crédits court-terme, débiteurs et revolving.



Par ailleurs, un deuxième modèle dit « micro-économique », issu du modèle de creditmetrics, a été mis en œuvre.

Ce modèle présente l'avantage d'intégrer les migrations de note.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort, selon ce deuxième modèle, à 236,6 M€.

L'ensemble du dispositif est complété par un suivi spécifique des risques de contreparties intégrant les risques de défaillance, mais également les risques de pertes en valeur de marché liées aux variations des marges de signatures.

L'année 2010 a connu dans ce domaine une baisse des encours sur les dettes d'Etat.

Risques de signature

exprimés en encours de marché

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2010
Dettes d'Etat (1)	9 116	3 872
Risque émetteur (bilan)	3 215	3 243
Dont interbancaire	449	571
Dont corporate	2 766	2 672
Produits dérivés (2)	583	940
Pensions livrées (2)	59	86

(1) 68% des encours titres concernent des dettes d'Etat de l'OCDE notées au moins AA.

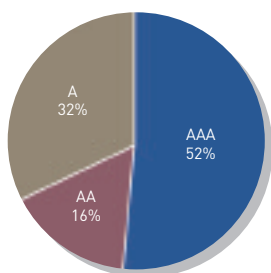
(2) Le risque de contrepartie est calculé en valeur de remplacement majorée d'un « add on » fonction de la volatilité, destiné à couvrir une variation ultérieure de cette valeur.



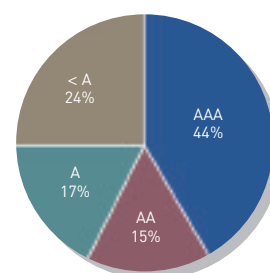
Annexe au rapport de gestion

Nos portefeuilles de titres souverains sont concentrés au 31/12/2010 sur des signatures AAA (52%). La concentration est moindre que celle de l'année précédente suite à une réduction d'actifs de dettes souveraines.

Répartition des risques souverains par notation



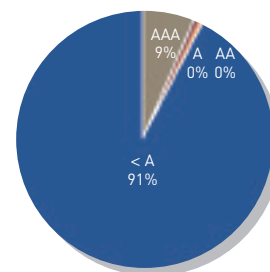
Maturité inférieure à cinq ans (69%)



La répartition des risques émetteurs non souverains, par notation et durée restant à courir au 31 décembre 2010, était la suivante :

En millions d'euros	< 5 ans	> 5 ans
AAA	974	91
AA	332	4
A	383	2
< A et non-notées	546	911
TOTAL	2 235	1 008

Maturité supérieure à cinq ans (31%)





Annexe au rapport de gestion

4. Politique et pratiques de rémunération (organe exécutif et opérateurs de marchés)

Du fait du caractère de nouveauté des dispositions de 2009 (applicables en 2010), le dispositif des rémunérations variables attribuées en 2010 a fait l'objet d'une première présentation au titre du rapport annuel de 2009. Il est rendu compte ci-dessous du dispositif après échanges avec le Contrôleur des rémunérations, des évolutions ayant été apportées, ainsi que des informations quantitatives consolidées sur la rémunération de l'organe exécutif et des opérateurs de marché en 2010.

Pour 2011, le dispositif est adapté aux nouvelles obligations nées de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 avec application au 1er janvier 2011.

4.1 - Processus de décision de la politique de rémunération

Sur proposition de la Direction Générale et après rapport du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté les principes de la politique de rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'établissement et des membres de l'organe exécutif, conformément aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et en cohérence avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de 6 administrateurs : Georges Tissié, Président, Jacques Szmargd, Vice-président, Michel de Mourgues, Jean-Claude Boucherat, Daniel Giron et François Martineau, qui répondent tous aux critères d'indépendance suivants, pris dans la liste figurant dans les rapports Viénot et Bouton : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10 % du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Mandat du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, réuni sur le sujet à tout le moins une fois par an, réalise une revue de la politique de rémunération variable de l'organe exécutif et des preneurs de risque, au sens du règlement CRBF 97-02, ainsi que de son application. Ce Comité :

- dispose d'un dossier assemblé sous le contrôle de la Direction générale. Ce dossier comprend notamment le rapport transmis à la Commission bancaire en application de l'article 43-1 du règlement CRBF 97-02 modifié. Il intègre aussi les contributions de la Direction du personnel et des relations sociales, de la Direction de la conformité et de la Direction des risques (avis sur le respect des limites et des procédures internes, ainsi que sur le comportement éthique des preneurs de risque ; avis sur l'application des principes de la politique de rémunération des preneurs de risque et des membres de l'organe exécutif) ;
- vérifie notamment que cette politique est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et cohérente avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière ;
- examine la situation personnelle du responsable de la conformité et du responsable des risques au sens du CRBF 97-02 modifié ;
- rapporte le résultat de ses travaux au Conseil d'administration.

4.2 - Principales caractéristiques de la politique de rémunération en 2010

Le 4 février 2009, la Fédération des Banques Françaises (FBF) a communiqué un ensemble de principes issus des réflexions d'un groupe de travail de place sur la rémunération des professionnels des marchés financiers. Dans cet esprit, les principes généraux en termes de rémunération variable des opérateurs de marchés ont été présentés au Conseil d'administration de la BRED le 18 juin 2009. Le 25 août 2009, un communiqué de presse de la FBF a complété les principes énoncés en février, le tout formant dès lors un ensemble de normes professionnelles qui a été précisé le 5 novembre 2009. Le même jour, un arrêté ministériel a été publié au Journal officiel modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 pour imposer le respect de nouvelles dispositions réglementaires ainsi que la cohérence avec les normes professionnelles.



Annexe au rapport de gestion

La politique de rémunération variable des opérateurs de marché de la BRED couvre la salle des marchés et la Trésorerie sociale. Conformément aux textes précités, les normes doivent également être appliquées à la rémunération des membres des organes exécutifs, mais peuvent être adaptés pour tenir compte des responsabilités réellement exercées.

Organe exécutif

Président

La BRED ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président et de directeur Général, le Président ne perçoit qu'une rémunération fixe.

Directeur Général

Sa rémunération variable attribuée en 2010 est égale à 4 % du résultat net consolidé (part du Groupe) de 2009 et obéit aux règles suivantes :

- 70% sont versés l'année d'attribution ;
- 30% sont différés sur 3 exercices après l'année d'attribution ;
- aucun paiement ne pouvant intervenir pendant la période d'acquisition de 2 ans, le versement se fait en pratique en deux fois à hauteur de 50% lors de chacun des deux derniers exercices du différé ;
- le montant différé est indexé sur le ROE consolidé de l'exercice écoulé au moment de chaque versement ;
- les versements sont subordonnés à des conditions de résultats, à savoir que, si le résultat de l'un des 2 ou 3 exercices précédant le versement est inférieur à 215 ou 190 millions, le montant différé sera respectivement perdu à hauteur du tiers ou des deux tiers, et qu'il le sera totalement si ce résultat descend en dessous de 165 millions ;
- en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, le bonus différé sera immédiatement réglé ; en cas de départ volontaire, en revanche, le bonus serait définitivement perdu.

Opérateurs de marchés

Les principales caractéristiques de cette politique peuvent être détaillées comme suit :

- niveau de rémunération fixe lié au niveau de compétence et de responsabilité des collaborateurs concernés qui confère par nature à la rémunération variable un caractère complémentaire non garanti (pratique générale pour les collaborateurs de la BRED) ;

- principes de la politique de rémunération variable des opérateurs de marché arrêtés par le Conseil d'administration ;

- définition et mise en œuvre des règles internes régissant les rémunérations variables des opérateurs par la Direction générale, dans le cadre des principes arrêtés en Conseil d'administration ;

- mesure de la performance financière d'un exercice comme le résultat brut d'exploitation analytique, primes exclues et réduit de l'éventuel coût du risque ainsi que du coût des fonds propres associés aux opérations de marché ;

- établissement indépendant des opérationnels, par la Direction générale, d'une enveloppe de rémunération variable en lien avec la performance financière des activités. L'enveloppe maximale à disposition du Directeur général pour attribution au cours d'un exercice est donnée par un calcul fondé sur la mesure de performance financière avec un pouvoir discrétionnaire limité en cas de situation adverse ;

- proposition d'attribution individuelle par les responsables hiérarchiques des deux directions concernées pour leurs opérateurs, fondée sur une appréciation écrite qualifiant la contribution à la rentabilité et l'atteinte des objectifs individuels (développement d'activités nouvelles, comportement, etc.). La mesure de la performance financière tient compte du coût du risque éventuellement matérialisé et des risques pris (provisions et réfections) et de la consommation de fonds propres, permettant ainsi un ajustement entre rémunération variable et risque ;

- avis formalisé de la Direction de la conformité et de la Direction des risques sur le respect des politiques de conformité et de risque par les opérateurs de marché ;

- décision de la Direction générale sur les propositions d'attribution pour les opérateurs et sur l'attribution de rémunération variable aux deux responsables hiérarchiques. La Direction générale peut décider, notamment au vu du rapport des filières conformité et risque, d'appliquer un coefficient réducteur aux primes individuelles des collaborateurs ou groupes de collaborateurs qui ne respecteraient pas les politiques de conformité et de risque ;

Annexe au rapport de gestion

- lien fort entre la rémunération et la performance financière à moyen terme des activités grâce à une rémunération variable différée conditionnée à la présence des opérateurs et au maintien de la performance financière dans le temps. La rémunération différée conditionnelle fait l'objet du « Plan 2010 Fidélisation et Performance » ;
- différé de 50% de la masse globale des rémunérations variables attribuées en 2010 aux opérateurs de marché ;
- progressivité de la part différée conditionnelle de la rémunération variable individuelle attribuée en fonction de son montant. Pas de différé au-dessous de 30 K€ de rémunération variable attribuée en 2010 et ensuite progressivité par tranche de rémunération variable attribuée pour atteindre plus de 60% de différé dans le cas de trois collaborateurs ;
- étalement sur 3 exercices postérieurs à celui de l'attribution (en pratique sur les 2ème et 3ème exercices) ;
- interdiction des rémunérations variables garanties, sauf dérogation limitée par les normes professionnelles.

Le taux de différé de 50% pour la masse globale des rémunérations variables et celui de 60% pour les rémunérations variables les plus importantes n'ont pas pu être respectés à la suite des évolutions demandées par le Contrôleur des rémunérations postérieurement au paiement des primes payables en 2010. Des montants de différés individuels ont été réduits afin de respecter les demandes du Contrôleur en matière de modération des montants globaux.

En particulier, les conditions de performance et de présence définies au « Plan 2010 Fidélisation et Performance » permettent de privilégier la création de valeur à long terme pour la BRED :

- si les opérateurs sont présents aux dates requises, un versement par moitié du différé attribué en 2010 peut avoir lieu en 2012 et 2013 ;
- la condition de performance détermine ces versements potentiels. L'indicateur de performance retenu est fondé sur l'indicateur retenu pour le calcul des enveloppes net des primes non différées déjà versées ou à verser sur la période d'acquisition, par activité de rattachement⁽¹⁾ ;
- la première période d'acquisition comprend deux exercices à partir de celui d'attribution (2010 et 2011). Si l'indicateur de performance est positif sur cette période

d'acquisition, la moitié de l'encours de différé attribué en 2010 est versée (ex : mars 2012). Si l'indicateur est négatif, aucun versement n'a lieu ;

- la seconde période d'acquisition comprend trois exercices à partir de celui d'attribution (2010, 2011 et 2012). Si l'indicateur de performance est positif à l'issue de cette période d'acquisition, le solde du différé attribué en 2010 est versé (ex : mars 2013). Si l'indicateur est négatif, aucun versement n'a lieu et le solde du différé attribué en 2010 est réputé perdu ;
- la valorisation du différé est faite à la date d'attribution de la rémunération variable ;
- le montant différé effectivement versé n'est pas augmenté de la capitalisation équivalente aux intérêts aux parts sociales depuis l'exercice d'attribution, sur demande du Contrôleur des rémunérations qui a considéré l'indexation initialement prévue comme trop favorable ;
- la condition de présence s'applique au niveau individuel. Un collaborateur démissionnaire renonce au versement des différés de rémunération variable qui ont pu lui être attribués. Le paiement du différé est effectif en cas de départ contraint hors faute, retraite ou décès.

L'ensemble du dispositif de contrôle interne applicable à la salle des marchés doit être respecté par les opérateurs. L'évaluation du respect de la politique de risque dépend notamment :

- de la bonne application des obligations réglementaires ;
- du respect des procédures ;
- de la correcte instruction des dossiers incombant à la salle des marchés (tenue des dossiers clients et contreparties de la salle des marchés, notation, demandes de limites, présentation des stratégies mises en œuvre, présentation des demandes de traitement de nouveaux produits ou de déploiement de nouvelles activités, etc.) ;
- du respect des limites ;
- de la bonne coopération des opérateurs avec les équipes de la Direction de la Conformité et de la Direction des risques (réactivité, qualité des échanges, etc.).

(1) Définie selon le collaborateur : 3 activités au niveau de la salle des marchés pour les opérateurs (Taux, Corporate, Clientèle), salle des marchés pour son Directeur et Trésorerie sociale pour l'ensemble des collaborateurs sur ce périmètre.

Annexe au rapport de gestion

4.3 - Informations quantitatives consolidées sur la rémunération de l'organe exécutif et des opérateurs de marchés à fin 2010

a)

Montants bruts en M€	Rémunération fixe versée en 2010 (1)	Rémunération variable attribuée en 2010 (2)	Somme (1) + (2)	Effectif concerné
Organe exécutif	0,7	1,0	1,7	2
Opérateurs de marchés	4,0	10,1	14,1	46

b)

Montants bruts en M€	Rémunération variable attribuée en 2010 (2)	Rémunération variable attribuée en 2010 et versée en 2010 (3)	Rémunération variable attribuée en 2010 et différée (4)	Taux de différé (4)/(2)
Organe exécutif	1,0	0,7	0,3	30%
Opérateurs de marchés	10,1	5,35	4,75	44,3%*

(4) : au-delà des difficultés pratiques, la mise en place, dans une banque coopérative, d'une rémunération sous la forme de titres (parts sociales à valeur fixe emportant intérêt annuel) ne permettrait pas d'aboutir à l'objectif recherché par les textes réglementaires et les normales professionnelles. Les dispositifs retenus consistent à opter pour un différé entièrement non-acquis, conditionné à la présence effective et au maintien de la performance financière dans la durée.

* : le taux de différé de 50% pour la masse globale des rémunérations variables n'a pas pu être respecté à la suite des évolutions demandées par le Contrôleur des rémunérations postérieurement au paiement des primes payables en 2010. Des montants de différés individuels ont été réduits afin de respecter les demandes du Contrôleur en matière de modération des montants globaux.

c)

Montants bruts en M€	Encours de rémunération variable différée (5)	Encours de rémunération variable différée acquise (6)	Encours de rémunération variable différée (non-acquise) (7)	Taux de différé non-acquis (7)/(5)
Organe exécutif	0,6	0	0,6	100%
Opérateurs de marchés	4,75	0	4,75	100%

(7) : cf. (4)

Annexe au rapport de gestion

d)

Montants bruts en M€	Rémunération variable attribuée en 2010 et différée (4)	Rémunération variable différée et versée en 2010 (8)	Rémunération variable différée et réduite en 2010 (9)
Organe exécutif	0,3	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	4,75	s.o.	1,05**

(8) et (9) : sans objet avant 2012

** : plusieurs départs ont entraîné des réductions de rémunération différée

e)

Montants bruts en M€	Paiements au titre de nouvelles embauches en 2010	Nombre de nouvelles embauches concernées en 2010	Paiements au titre d'indemnités de licenciement en 2010	Nombre de licenciements concernés en 2010
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	s.o.	s.o.	0	1

f)

Montants bruts en M€	Garanties d'indemnités de licenciement accordées en 2010	Nombre de bénéficiaires	Somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	s.o.	s.o.	s.o.

Annexe au rapport de gestion

4.4 - Principales caractéristiques de la politique de rémunération en 2011

Un arrêté, en date du 13 décembre 2010, a modifié le CRBF 97-02 et, en conséquence, un projet d'adaptation des normes professionnelles est en cours. La politique de rémunération variable de la BRED a été adaptée afin de respecter les dispositions réglementaires, dans le respect du droit du travail. En accord avec la préconisation de la BPCE et la pratique de place, la Bred applique un seuil de 100 K€ de rémunération variable au-dessous duquel les modalités de paiement définies dans le cadre de l'application du CRBF 97-02 modifié ne sont pas appliquées. La population de collaborateurs ainsi spécifiquement régulée relève de la Salle de marché. Pour les collaborateurs concernés par l'article 31-4 du CRBF 97-02 modifié mais dispensés, le cadre général de la politique de rémunération de la BRED est appliqué sous le contrôle de la Direction du personnel et des relations sociales. De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de qualification et d'expérience requis pour l'ensemble des collaborateurs et elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction (cf. appréciation régulière et formalisée de l'ensemble des collaborateurs demandée par les procédures internes). La rémunération est fixée indépendamment de celle des métiers contrôlés pour les filières de contrôle périodique et permanent. Conformément aux textes précités, les normes doivent également être appliquées à la rémunération des membres des organes exécutifs, mais peuvent être adaptées pour tenir compte des responsabilités réellement exercées.

Au niveau de la BRED, le rapport maximum entre la somme des rémunérations variables individuelles et celle des rémunérations fixes est fixé à 20%.

Organe exécutif

Président

La BRED ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président ne perçoit qu'une rémunération fixe.

Directeur Général

Le versement de la rémunération variable attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice 2010, calculée en appliquant le taux de 4‰ au résultat net consolidé part du Groupe dudit exercice, obéit aux règles suivantes :

- 40% sont versés en 2011, année d'attribution,
- 60% sont différés et payables par tiers (soit 20%), le 1er octobre de chacune des années 2012, 2013 et 2014, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1er avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- les diverses tranches sont indexées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- le montant annuel à verser est diminué de 50% en cas de perte nette consolidée (part du groupe) de l'exercice écoulé,
- en cas de départ volontaire, les sommes différées et non acquises sont perdues ; en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, elles sont immédiatement versées.

Ces règles seront maintenues pour les prochains exercices, sous réserve de l'évolution des règles et normes applicables en la matière.

Preneurs de risque (opérateurs de la salle des marchés)

Les principales caractéristiques de cette politique peuvent être détaillées comme suit :

- niveau de rémunération fixe lié au niveau de compétence et de responsabilité des collaborateurs concernés qui confère par nature à la rémunération variable un caractère complémentaire non garanti (pratique générale pour les collaborateurs de la BRED) ;
- principes de la politique de rémunération variable spécifique à ces personnels arrêtés par le Conseil d'administration ;
- définition et mise en œuvre des règles internes régissant les rémunérations variables des opérateurs par la Direction générale, dans le cadre des principes arrêtés en Conseil d'administration ;
- mesure de la performance financière d'un exercice comme le résultat brut d'exploitation analytique, primes exclues et réduit de l'éventuel coût du risque ainsi que du coût des fonds propres associés aux opérations de marché selon les modalités arrêtées en Conseil d'administration ;
- détermination indépendante des opérationnels, avec validation par la Direction Générale, d'une enveloppe de rémunération variable en lien avec la performance financière des activités. L'enveloppe maximale à disposition du Directeur Général pour attribution au cours d'un exercice est donnée par un calcul fondé sur la mesure de performance financière avec un pouvoir discrétionnaire limité en cas de situation adverse ;

Annexe au rapport de gestion

- proposition d'attribution individuelle par le responsable hiérarchique de la Salle de marché à ses opérateurs, fondée sur une appréciation écrite qualifiant la contribution à la rentabilité et l'atteinte des objectifs individuels (contribution au développement des activités, comportement, etc.). La mesure de la performance financière tient compte du coût du risque éventuellement matérialisé et des risques pris mesurés par la consommation de fonds propres ainsi que par des provisions et réfections qui affectent le produit net bancaire (prise en compte de risques de marché, y compris au niveau de la liquidité des instruments), permettant ainsi un ajustement entre rémunération variable et risque ;
- mise en place d'un plafond individuel de rémunération variable attribuable fixé à 900 K€ pour les opérateurs de marché ;
- avis formalisé de la Direction de la conformité et de la Direction des risques sur le respect des politiques de conformité et de risque par les opérateurs de marché ;
- avis formalisé de la Direction du personnel et des relations sociales sur les dossiers de propositions de rémunération variable des opérateurs de marché (y compris respect des normes internes en matière de rémunération variable) ;
- décision discrétionnaire de la Direction Générale sur les propositions d'attribution pour les opérateurs et sur l'attribution d'une rémunération variable à leur responsable hiérarchique. La Direction Générale peut décider, notamment au vu du rapport des filières conformité et risque, d'appliquer un coefficient réducteur aux primes individuelles des collaborateurs ou groupes de collaborateurs qui ne respecteraient pas les politiques de conformité et de risque. Elle peut prendre toute décision permettant de s'assurer que le montant total des rémunérations variables n'entrave pas sa capacité à renforcer ses fonds propres ;
- lien fort entre la rémunération et la performance financière à moyen terme des activités grâce à une rémunération variable conditionnée à la présence des opérateurs et au maintien de la performance financière dans le temps. La rémunération conditionnelle attribuée en 2011 fait l'objet du « Plan de Performance et de Fidélisation dans la Durée 2011 » ;
- caractère discrétionnaire des primes potentielles soumises à condition de présence et/ou de performance ultérieures qui doivent représenter, au niveau individuel, 50% du montant total de rémunération variable attribuée au cours d'un exercice au-delà du seuil de 100 K€, 60% à partir de 500 K€ et jusqu'à 900 K€ compte tenu du plafond individuel fixé, les préconisations de la BPCE fixant à 1 M€ le plafond de cette tranche ;
- totalité des primes soumises à condition de performance et/ou de présence ultérieures attribuées aux preneurs de risque sous la forme d'instruments permettant un alignement d'intérêt avec la banque et concourant

ainsi à la maîtrise des risques, avec une période de détention de 6 mois avant liquidation et mise en paiement ;

- étalement des paiements permis par ces instruments sur 3 exercices postérieurs à celui de l'attribution en fonction de la constatation des indicateurs de performance et/ou de la présence effective à la date potentielle de mise en paiement ;

- interdiction des rémunérations variables garanties, sauf dans le cas d'une embauche tel que limité par le CRBF 97-02.

En particulier, les conditions de performance et de présence définies au « Plan de Performance et de Fidélisation dans la Durée 2011 » permettent de privilégier la création de valeur à long terme pour la BRED :

- des instruments sont définis, permettant de respecter les conditionnalités définies moyennant des règles d'indexation et de constatation ;

- l'indexation de chaque instrument est faite sur le montant des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) de la BRED BP par rapport à fin 2010 ;

- la constatation repose notamment sur un indicateur de performance pour la moitié du nominal total des instruments attribués (notion de malus significatif). L'indicateur retenu est celui utilisé pour le calcul des enveloppes - niveau global de la salle des marchés - net des bonus déjà versés et à verser à l'issue de la période d'acquisition ;

- la condition de présence fait partie de la constatation et elle s'applique au niveau individuel. Un collaborateur démissionnaire ne peut bénéficier du versement des primes potentielles soumises à condition de présence et de performance ultérieures qui ont pu lui être attribuées. Le paiement est effectif en cas de mobilité interne groupe, départ contraint hors faute, retraite ou décès.

L'ensemble du dispositif de contrôle interne applicable à la salle des marchés doit être respecté par les opérateurs. L'évaluation du respect de la politique de risque dépend notamment :

- de la bonne application des obligations réglementaires ;
- du respect des procédures ;

- de la correcte instruction des dossiers incombant à la salle des marchés (tenue des dossiers clients et contreparties de la salle des marchés, notation, demandes de limites, présentation des stratégies mises en œuvre, présentation des demandes de traitement de nouveaux produits ou de déploiement de nouvelles activités, etc.) ;

- du respect des limites ;

- de la bonne coopération des opérateurs avec les équipes de la Direction de la Conformité et de la Direction des risques (réactivité, qualité des échanges, etc.).

Annexe au rapport de gestion

5. Présentation analytique des résultats

Quatre grands pôles d'activité sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),
- Le pôle des activités de marchés,
- Le pôle étranger, regroupant les filiales bancaires à l'étranger,

- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion du fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

Le Produit Net Bancaire retenu pour les trois premiers pôles n'inclut pas le produit des fonds propres affectés aux activités ou aux filiales qui est imputé au pôle des opérations financières.

5.1 - La rentabilité par pôle d'activité

En millions d'euros	Banque commerciale		Activités de marchés		Etranger		Opérations financières	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Marge d'intérêts	356,0	368,4	98,8	46,3	22,0	29,3	135,3	172,5
Commissions	321,9	330,1	0,7	0,6	5,7	6,6		
PNB opérationnel	677,9	698,6	99,5	46,9	27,7	35,9	135,3	172,5
Charges	- 473,5	- 479,1	- 39,2	- 21,6	- 15,1	- 20,4	- 7,0	- 6,2
RBE	204,4	219,4	60,3	25,3	12,6	15,5	128,2	166,3
Provisions	- 57,4	- 70,7	- 1,3		- 2,1	0,2		0,4
RNE	146,9	148,8	59,0	25,3	10,4	15,3	128,2	166,7
Résultat sur actifs immobilisés							1,0	0,8
Résultat des sociétés mises en équivalence							7,8	18,4
RÉSULTAT COURANT	146,9	148,8	59,0	25,3	10,4	15,3	137,1	186,0

Le pôle commercial a un PNB en progression de 3%. Hors éléments exceptionnels, l'évolution serait de 4,7% dont 1/3 grâce aux filiales. La marge d'intérêts progresse de 3,3% grâce au maintien du rendement des emplois et l'accroissement plus rapide des ressources à vue dans les agences et les CAF.

Les commissions s'accroîtraient de 6,1% hors éléments exceptionnels. Sur l'ensemble du pôle, les commissions sur crédit ont été les plus dynamiques (+ 17%), en raison des renégociations pour les agences. L'amélioration de l'offre et de la tarification sur la monétique et les services sont les facteurs majeurs de la surperformance des commissions nettes en agence par rapport à l'évolution de notre fonds de commerce. La reprise des flux et des confirmations de crédits et cautions pour les Entreprises,

ainsi que le retour de la croissance du fonds de commerce de PME sont à l'origine de la dynamique des commissions. La très bonne maîtrise des charges permet une progression de 7,4% du RBE (13% hors exceptionnel).

La salle des marchés participe pour 25,3 M€ aux résultats. Le pôle étranger accroît de 5 M€ son résultat. Les excellentes performances de Vanuatu, Djibouti et BIC absorbent le démarrage des nouvelles filiales au Laos et en Thaïlande.

Le Résultat Courant des opérations financières croît à 186 M€.

Le résultat courant progresse, mais pâtit de la croissance du coût du risque de la banque commerciale.